

# La revue catholique des idées et des faits

## SOMMAIRE

Napoléon et l'Europe  
 La politique et la morale catholique  
 Dans les Kresy  
 Le dialogue du guerrier et du faiseur de ponts  
 Le projet de la personnification civile de l'Université catholique  
 de Louvain en 1841-1842  
 Quelques chiffres américains  
 Le secret de Léon Bloy  
 Autour de 1830

Baron P. Verhaegen  
 Mgr Ignace Seipel  
 Comte Perovsky  
 Louis Théolier, S. J.

A. De Ridder  
 Vicomte Ch. du Bus de Warnaffe  
 Paul Jury  
 Alfred-Olivier Leclercq

Les idées et les faits : Chronique des idées : L'Art ancien flamand à l'Exposition d'Anvers, Mgr J. Schyrgens. — Congo.

# Napoléon et l'Europe<sup>(1)</sup>

Après Thiers, Charras, Masson, Taine, Sorel, Vandal, voici que M. Madelin a entrepris de peindre en pied le portrait de Napoléon I<sup>er</sup>. La grande figure du soldat et du politique continuera longtemps à piquer la curiosité, à provoquer l'analyse des psychologues, et à commander en France l'admiration reconnaissante due aux bienfaits reçus. Nous ne nous étonnons pas de voir qu'un écrivain éminent se laisse tenter à son tour par l'étude qui a sollicité tant de nobles esprits.

Acquitter la dette de ses compatriotes vis-à-vis d'un sauveur de génie, dont la gloire s'opposera volontiers aux infortunes postérieures à son règne, pareille entreprise devait séduire l'honorable académicien qui connaît mieux que tout autre l'époque et qui a affirmé son autorité en publiant, entre autres, la vie de Fouché et le tableau de Rome devenue préfecture impériale.

Autant nous comprenons que l'écrivain se laisse captiver par le personnage et par l'épopée, autant toutefois nous croyons pouvoir demander qu'il conserve sa pleine indépendance de jugement et le respect dû à des lecteurs autres que les « impérialistes » aveugles. Les lecteurs français et étrangers, dont je parle, ne peuvent se défendre d'un certain malaise en suivant les développements donnés par l'historien à ses pensées admiratives. Ils se demandent si l'éloquent panégyriste ne s'est pas laissé fasciner par son héros, comme naguère M. Bertrand le fut par le Roi Soleil. Et dès maintenant, parmi les réserves venant naturellement à l'esprit, nous nous permettons de souligner trois points qui s'imposent à l'observateur non ébloui par l'éclat de l'astre impérial.

Les succès remportés durant le Consulat et durant les premières années de l'Empire s'expliquent, selon M. Madelin par trois ordres de considérations : par l'harmonie existant entre les vues du chef et

les sentiments de la grande majorité des Français, par les qualités exceptionnelles du souverain, enfin par l'équité de sa politique. Ces considérations appellent les observations qui vont suivre et qui nous semblent imposées par une appréciation plus exacte du droit et des faits.

## I

Dans le triomphateur de Vendémiaire et de Brumaire, dans le conquérant de l'Égypte et de l'Italie, M. Madelin reconnaît l'incarnation des sentiments patriotiques de la nation française. Quoique divisés sur bien des points, dit-il, les Français sont unanimes pour s'unir dans la défense de leur patrie et pour transformer en idole le général qui personnifie leurs communes tendances.

Que telles fussent les pensées du Consul et de nombre de ses concitoyens, je ne songerai pas à le nier. Mais ce que j'estime regrettable, c'est l'aspect sous lequel sont représentées les idées de Bonaparte et l'opinion du public en 1800.

Selon l'exposé de M. Madelin, la guerre de 1792, comme toutes celles qui l'ont suivies jusqu'en 1814, « c'est l'éternelle entreprise contre la France » — « c'est la défense de la France contre des attaques portées de tous côtés ». C'est « la conquête imposée comme une condition de la défense ». Et si la France s'est annexé les pays voisins après avoir été provoquée à la lutte, c'est « parce que l'empire de la nation le voulait ainsi » ; il fallait « atteindre » les frontières naturelles, par devoir, parce que la sécurité l'exigeait, et aussi parce que « ces bastions naturels assuraient le retour des provinces anciennes à la mère patrie ».

D'abord, il est inexact que le Rhin et les Alpes formeraient les frontières assignées par la nature à la nation française. Celle-ci n'a pris naissance qu'à une époque relativement récente, sous l'action centralisatrice de ses rois, mais au moment où, le long de ses frontières, d'autres nationalités tout aussi respectables avaient conquis le droit à l'existence. Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, les rois Francs n'ont jamais pu songer à revendiquer l'antique Lotharingie comme étant une dépendance nécessaire de leur couronne, dont les possessions se limitaient étroitement au centre de la France actuelle.

Pour pouvoir parler du retour d'anciennes provinces à leur

(1) Fêtes et cortèges rappellent, durant cette année, les principaux événements de notre histoire nationale. En mettant sous les yeux du peuple belge ces fastes magnifiques de son passé, ils ne doivent pas faire oublier les épreuves au prix desquelles la nationalité belge s'est affirmée et s'est développée pour s'épanouir en 1830. Péril germanique et péril gaulois n'ont cessé jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle de menacer un petit pays aussi démuné de défenses naturelles que pourvu de richesses convoitées par les voisins du Sud et de l'Est. On ne peut oublier ces appétits qui, tout récemment, nous ont valu les horreurs de l'invasion teutonne. C'est pourquoi nous accueillons volontiers les notes suivantes dues à la plume d'un spécialiste du droit et de l'histoire.

Il est bien inutile, croyons-nous, d'y ajouter que nul parmi nos amis de France, et ils sont légion, ne pourra s'attrister de voir énumérer des erreurs ou des crimes qu'ils déplorent comme nous et dont ils ont eu à souffrir plus que nous.

(1) *La Revue des Deux Mondes*, 1929, I, pp. 566 et suiv.

métropole, on prétend remonter aux temps lointains où Charlemagne rangeait sous son sceptre toutes les vastes contrées séparant l'Elbe des Pyrénées, et Napoléon ne se fera pas faute de se réclamer de ce glorieux prédécesseur, comme aussi des Gaulois, possesseurs du territoire situé entre le Rhin, l'Océan et la Méditerranée. Faut-il faire remarquer que jamais une nation gauloise unique n'a occupé ce territoire? Simple expression géographique, la Gaule, au moment de la conquête romaine, était partagée en grandes régions, aussi étrangères les unes aux autres que la France et l'Italie d'aujourd'hui, et dont l'une était la Belgique. Aucune de ces régions ne possédait de suprématie sur les autres, et le chef gaulois résidant à Lutèce n'avait pas plus le droit de revendiquer la suzeraineté jusqu'au Rhin que les chefs des peuplades belges n'auraient pu se dire souverains jusqu'à la Loire ou jusqu'à la Méditerranée. Belges, Gaulois, Aquitains, furent soumis par les légions romaines. L'héritage de Rome a passé à Charlemagne, monarque germain, fixé à Aix-la-Chapelle, n'ayant jamais légué à la France de l'ouest ou Neustrie une suprématie sur la France de l'Est (Austrasie, Franconie). Après lui, ses petits-fils se partagèrent ses domaines par le traité de Verdun, de 843, qui attribua à Louis, la Germanie, à Lothaire la Lotharingie (occupant la Belgique, la Lorraine, les rives du Rhône), et enfin à Charles le pays à gauche de l'Escaut et de la Meuse. Encore une fois, ni les trois frères, ni leurs successeurs n'héritèrent le moindre droit sur les possessions voisines des leurs ou sur des territoires frontières destinés à leur défense.

Ce qui reste vrai, parmi des rêves de grandeur imaginaire, ce sont les ambitions séculaires des monarches issus de la féodalité et profitant de l'affaiblissement de leurs vassaux pour étendre le pouvoir royal bien au delà des frontières premières. Le grand dessein d'Henri IV comme les visées de Louis XIV et de Louis XV, attestés par les annexions successives en Alsace, en Hainaut, en Flandre, en Lorraine, sont des affirmations réitérées de la théorie des frontières naturelles revendiquées comme moyen de soutenir et d'étendre la monarchie. (1)

Ces prétentions se heurtant à des principautés faibles ou mal défendues, ouvertes aux intrigues comme à la force, ont souvent triomphé. Mais le succès ne fait pas la justice. Et les Pays-Bas, comme le duché de Lorraine et le landgraviat d'Alsace, avaient autant de droit à l'existence que le puissant royaume de France. Le respect de leur nationalité ne pouvait dépendre de l'exiguïté de leur territoire. Il dépendait moins encore d'une prétendue nécessité résultant des besoins de la défense de la monarchie française, car l'existence d'un peuple ne peut s'acheter au prix de l'assujettissement d'un autre. Nous laisserons à l'Allemagne de 1914 la responsabilité de l'aphorisme « *Noth machi recht* ».

Pareilles conceptions s'étaient accréditées en France pendant trop d'années pour que les novateurs de 1789 pussent s'en affranchir. Avec le pathos en usage alors, ils décrétèrent la renonciation à toute conquête et le respect de l'indépendance des peuples. Mais ils prirent soin de proclamer immédiatement qu'ils n'entendaient se conformer en rien à ces déclamations de pur style. En d'autres termes, après avoir pompeusement annoncé le règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, ils célébrèrent leur avènement au pouvoir par les Jaqueries, les journées du 14 juillet et des 5 et 6 octobre, par le 20 juin, le 10 août, les massacres de Septembre, la Terreur, montrant en pratique ce que l'un d'eux répondait à une malheureuse femme réclamant les droits de l'homme et du citoyen : « Les droits de l'homme! Il n'y a que les aristocrates qui croient à ce roman ».

Non, dit M. Madelin, les révolutionnaires croyaient au droit des peuples et entendaient le respecter : Ce sont les peuples étrangers,

(1) Dans *La Revue des Deux Mondes* du 1<sup>er</sup> janvier 1930, M. DE WITTEGUYOT revendique sans détour le Luxembourg pour la France à titre de « restitution » et de retour à une souveraineté ancienne.

qui ont forcé la France de 1792 à tirer l'épée du fourreau. La réalité est bien loin, selon nous, de cette allégation.

A peine constituées, les assemblées révolutionnaires décrétèrent la réunion du comitat d'Avignon à la France, en prétendant « qu'il en a été démembré par fraude au moyen âge », et que si la France a renoncé aux conquêtes, elle n'a pas renoncé à réunir à son territoire des peuples libres. Mises en appétit, elles ajoutent à leur conquête les pays de Dombes et de Montbéliard, puis Porentruy, en sorte qu'elles insultent à la fois aux droits des Etats de l'Eglise, du duc de Wurtemberg, de l'évêché de Bâle, du roi de Piémont, de la république de Genève, et qu'elles provoquent l'Empereur, protecteur officiel des petits princes lésés.

Déguisées sous le fallacieux prétexte de venir en aide à des populations opprimées, ces opérations rappellent étonnamment les procédés, justement décriés, des puissances qui ont partagé la Pologne ou subjugué l'Irlande sous prétexte d'étouffer l'anarchie ou de céder à l'appel de certains partis.

Mais les chefs de la révolution ne se contentent pas de ces premiers attentats. Ils écoutent les nombreux aventuriers accourus de l'étranger à Paris pour exploiter la situation au profit de leurs passions, de leurs haines et souvent de leurs crimes. D'accord avec les réfugiés mayençais, suisses, belges, liégeois, hollandais, italiens, polonais, américains, dirigés par Anacharsis Clootz, les Girondins et les Jacobins s'imaginent sans peine qu'ils sont appelés à renouveler la face du monde. Ils joignent le programme de la régénérescence mondiale à l'ambition héréditaire. Ils annoncent bien haut qu'il faut provoquer la guerre sainte, « la guerre expiatoire, destinée à renverser tous les tyrans et à renouveler la face du monde », comme le déclare Brissot.

Sous la direction du journaliste Lebrun, qui bientôt sera ministre des Affaires étrangères, la révolution crée à Paris « le bureau d'agence nationale et étrangère » chargé d'exciter dans les pays voisins des mouvements qui permettront à la France d'intervenir. Le bureau est secondé par les fonctionnaires des légations françaises à l'étranger, notamment à Bruxelles et à Liège. Les intrigues de ces agitateurs s'étendent en particulier en Flandre, où un procureur de Gand, invité à y coopérer, dénonça en décembre 1791 les offres que lui faisait l'agence de Paris. On sait que les mêmes manœuvres étaient pratiquées en Hollande, à Mayence, à Genève, Turin, Rome, où elles ne demeurèrent pas sans succès.

Un conflit qu'en d'autres temps la diplomatie eût solutionné sans peine, vint donner aux vues des novateurs l'occasion de s'affirmer. Certains princes allemands possédaient en Alsace des droits féodaux dont le respect leur avait été garanti lors de la réunion de ce pays à la France et garanti une seconde fois par le traité de 1756. Comme la suppression du régime féodal décrétée en France atteignait ces droits, les intéressés demandèrent au chef de l'Empire d'intervenir en leur faveur. Leurs prétentions étaient tout aussi recevables que celles d'autres princes étrangers, tels que les Salm et les Loewenstein, qui obtinrent en 1792 des indemnités votées par l'Assemblée législative, ou que celles des Savoisiens qui, réunis à la France en 1859, obtinrent le respect des traités qui leur avaient garanti des droits spéciaux. Mais la révolution, qui avait troublé les cerveaux, enjoignit aux ministres d'adresser à l'Empereur Léopold les notes les plus menaçantes et d'exiger le licenciement de quelques milliers d'émigrés français retirés en Allemagne, les uns dans un but de guerre, les autres pour se soustraire aux jaqueries. Ces déclamations étaient quelque peu surprenantes de la part d'un pouvoir qui accueillait des réfugiés étrangers en grand nombre et leur permettait de s'organiser militairement en vue de rentrer à main armée dans leurs patries respectives, Belgique, Hollande, Mayence, Genève, etc. Pour bien marquer leurs intentions agressives, les dirigeants de la Législative décrétèrent, le

16 août 1791, la mise en état de défense de la frontière longeant les Pays-Bas autrichiens, et le 22 août, la levée de 97.000 gardes nationaux dans les départements voisins.

Une timide déclaration signée à Pilnitz, le 27 août 1791, par l'empereur Léopold et par le roi de Prusse répondit en annonçant que les deux monarques prenaient fait et cause pour les princes allemands lésés, mais qu'ils n'interviendraient que si toutes les autres puissances se déclaraient d'accord pour une action commune. C'était si peu un manifeste de guerre que l'Empereur fit éloigner les émigrés français des provinces belges sans leur accorder aucun délai.

Du côté français, les provocations se succèdent alors. Dumouriez, qui prépare l'invasion de la Belgique, soumet au gouvernement, en février 1792, le programme de ses opérations, tendant, dit-il, à donner « à la France contre le despotisme la limite du grand fleuve », c'est-à-dire le Rhin. A partir de janvier 1792, la guerre est certaine, et son objectif est bien déterminé : ce n'est pas la défense, c'est la conquête brutale du bien d'autrui. Quand enfin la vérité apparaît, l'Autriche et la Prusse se résignent à signer, le 7 février 1792, une convention d'alliance pour se préserver de l'agression qui s'annonçait. Mais Léopold meurt le 1<sup>er</sup> mars 1792, et il laisse la couronne à un jeune prince sans expérience. Il désire si peu la guerre que, le roi de Suède ayant formé le projet d'envoyer par mer une armée pour attaquer la France, l'empereur ordonna de dresser un rapport sur l'état des ports des Pays-Bas pour démontrer l'impossibilité de tout débarquement et dissuader ainsi la Suède d'intervenir.

Le 15 mars, Gustave III est assassiné à Stockholm. Cette fois, la Législative nese tient plus, et le 20 avril, elle force le faible Louis XVI à déclarer à l'Autriche, la guerre qui ne se terminera qu'en 1815 (1).

On voit que l'initiative des hostilités n'est pas venue des futurs coalisés. Loin de souhaiter la guerre ou de la provoquer, ceux-ci la redoutent. L'Autriche qui vient de rentrer en possession des Pays-Bas, soulevés contre elle en 1790, craint une invasion qui serait favorisée par les désordres récents et à laquelle elle ne peut opposer ni soldats, ni canons, ni forteresses : ses troupes sont retenues du côté de la Pologne, de la Turquie, de l'Italie. La Prusse convoite les restes de la Pologne et ne peut agir vers le Rhin qu'avec des corps d'armée insuffisants. La Russie, absorbée par la question polonaise et par la question turque, refusera d'intervenir sur le Rhin. Les autres puissances ne se décideront à entrer dans la lice que quand les déclarations de guerre de la France les y auront contraintes.

Car aucun scrupule n'arrête une assemblée en délire. Après les déclarations de guerre, les annexions de territoires neutres ou étrangers au conflit se succèdent à la Législative comme si le droit des gens était chose inconnue ou plutôt était une vieille idole dont il importait de détruire jusqu'au dernier reste. Ce sont le comté de Nice, la Savoie, Genève, qui sont réunis à la France. C'est l'Escant qui est déclaré ouvert sans qu'un titre quelconque autorisât la Convention à légiférer sur tout le cours de ce fleuve. C'est le Rhin que la Convention revendique comme frontière légitime; en même temps elle annonce qu'elle portera secours et assistance à tous les peuples pour les aider à renverser leurs souverains. (24 octobre et 15 novembre 1792. C'est la Belgique enfin qui est déclarée annexée, en même temps que la France, toujours empressée à provoquer les hostilités, déclare la guerre à la Hollande et à la Grande-Bretagne. L'empire d'Allemagne de son côté n'a consenti à relever le gant que le 21 décembre 1792, quand les brusques incursions de Custine et de Montesquieu vers Francfort et

vers les Alpes ont forcé les peuples germaniques à assurer en commun leur sécurité.

Ce qui s'est passé en 1792 s'est continué jusqu'en 1815. Quand le général Bonaparte a fait vibrer les fibres patriotiques de ses concitoyens d'adoption, il a fait acte habile; il a sans doute sauvé la France mise en mauvaise posture en 1799; mais une fois l'ennemi « bouté hors de France », il n'avait plus en mains une cause juste dans ses débuts. Il a trouvé engagée une mauvaise partie. Il y a pris intérêt, y a gagné, puis y a perdu. Il n'a pas été le libérateur d'une nation opprimée par ses voisins ou victime d'injustes spoliations. Il s'est associé à des entreprises de conquête qui ont trouvé justement un terme à Waterloo et une expiation à Sainte-Hélène.

## II

Sans le dire en termes positifs, M. Madelin adhère aux thèses qui se rencontrent sous la plume de beaucoup d'historiens français, je veux dire aux théories qui représentent la révolution comme ayant porté la liberté aux peuples et le bonheur à l'humanité. Acceptée parfois par des historiens étrangers, comme moyen de polémique contre l'ancien régime et comme fondement des revendications modernes, cette version satisfaisait l'amour-propre de ses auteurs principaux lorsqu'elle fut propagée, à titre de protestation, sous la Restauration et sous les gouvernements qui la suivirent. Elle inspire encore aujourd'hui M. Madelin quand il souligne dans l'idéal de son héros et des Français du Consulat « la gloire française exaltée, l'hégémonie française triomphante ».

Sous une autre forme, c'est la réédition de la mensongère légende des « héros calmes et doux », des « soldats en sabots et sans pain » sous les pas desquels ont germé des bienfaits sans limite.

En parlant de la sorte, on fait de l'histoire à la manière de Béren-ger, une caricature de la vérité.

Magnanimes, désintéressés! Ces pillards qui ont dévasté une première fois la Belgique en 1792, ravagé à Bruxelles la collégiale Sainte-Gudule, emporté l'argenterie de nos églises! Ces sans-culottes revenus en 1794 pour dévaster nos collections d'art, drainer notre numéraire et nos marchandises, saccager nos églises, renverser nos abbayes et deux cathédrales, voler les biens du culte et des absents, massacrer nos conscrits, déporter nos prêtres!

Ce que ces vandales ont fait en Belgique, ils l'ont fait en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Espagne. Ils s'y sont gorgés des dépouilles des peuples asservis, et ces fiers soldats, ces officiers chantés par le panégyristes, sont revenus enrichis des fruits de leurs rapines et de leurs extorsions. N'en déplaise au silence intéressé des annalistes officiels, les excès des troupes françaises sont attestés par l'incessante révolte des populations aussi bien en Italie et en Allemagne que plus tard en Espagne et en Hollande. Il faudrait des livres nombreux pour raconter ces soulèvements et les horreurs de la répression qui les suivait. Je me contente de rappeler ici qu'en 1796 l'armée de Hoche, le général le plus loué de l'époque, ayant quitté Liège pour entrer en Allemagne, fut battue et ramenée dans ses cantonnements. Les soldats rapportèrent une telle quantité de butin arraché aux villes et aux villages allemands que les autorités républicaines de Liège en furent indignées et dénoncèrent Hoche au Directoire. On lit dans les mémoires du capitaine Desbrières comment les paysans italiens, accablés à des luttes désespérées pour disputer leurs biens aux envahisseurs, étaient accablés par les mesures de terreur de leurs soi-disant libérateurs. Et peu après, l'Egypte prétendument ouverte à la civilisation par l'armée de Bonaparte, récoltait de la façon suivante les bienfaits apportés par les étendards tricolores. Un parlementaire turc est venu au camp français. Les généraux le déclarent espion. Ils le condamnent à mort, et voici le supplice qu'ils appliquent : le malheureux est condamné à mourir de faim, attaché à un poteau,

(1) Au début de 1792, les Girondins souhaitaient si vivement la guerre que Brissot proposa de déguiser des soldats français en hulans et de les envoyer à la frontière pour y ravager quelques villages français et ainsi déclencher les hostilités. Cf. PALLAIN, *La Mission de Talleyrand à Londres en 1792*, p. XV.

sur une place publique, entourée par l'armée conquérante. Un peu plus tard, accueillis à coups de fusils par les habitants, battus par les Anglais à Aboukir et à Saint-Jean d'Acre, les Français bombardent cette ville inutilement, au moment de se retirer. Ils massacrent à l'arme blanche trois ou quatre mille prisonniers turcs qui embarrassent la retraite. Un patriote turc ému de ces atrocités, assassine le général Kleber. Voici la vengeance qui est exercée contre lui par ordre d'un tribunal militaire. Il est placé sur un échafaud entouré par l'armée. On lui rôtit le poing dans un brasier, on l'empale vivant, jusqu'à ce que mort s'ensuive après plusieurs heures. En même temps, on pend trois prêtres musulmans auxquels l'assassin avait confié son dessein et qui ont en vain tenté de l'en détourner, mais que l'on qualifie de complices pour ne pas l'avoir dénoncé. Les héritiers de Bayard assistent à ces horreurs dignes des cannibales de l'Afrique. Et les quarante siècles qui contemplant la scène du haut des pyramides ont dû se voiler la face au lieu de répondre aux appels éloquentes du commandant de l'armée d'invasion. Le général Thibaut, qui a consacré une partie de ses souvenirs à la guerre d'Espagne, nous a dépeint les « atrocités » ordonnées par un des lieutenants de Napoléon, le général Dorsenne. C'étaient, dit-il, « des spectacles hideux de brutalité et de barbarie, qui ont exaspéré le pays jusqu'à la rage ». Dorsenne fait tuer ou torturer ses prisonniers. Il les fait suspendre par les pouces, jusqu'à ce que mort s'ensuive. Il fait massacrer sans jugement des vieillards, des prêtres, un fils qui a défendu son vieux père contre les violences de soldats pillards. Il exige que tous les matins trois pendus ornent une potence placée sous ses fenêtres : quand les victimes font défaut, il envoie en saisir au hasard dans les prisons. Voilà sous quels dehors aimables le régime napoléonien se présentait aux populations qu'il prétendait affranchir!

BARON P. VERHAEGEN,  
Conseiller à la Cour de cassation.

(La fin de cette étude paraîtra dans notre prochain numéro.)

## La politique et la morale catholique<sup>(1)</sup>

Le calendrier catholique contient un grand nombre de noms princiers. Presque chaque nation compte l'un ou l'autre de ses grands princes parmi les saints. Nous sommes venus à Budapest pour fêter saint Emeric, l'un de ses princes, lui-même fils d'un saint roi, le grand fondateur d'Etat saint Etienne, qui était le neveu du saint empereur Henri. Et d'aucuns ne manquèrent pas d'ironiser au sujet de cette apparente facilité avec laquelle l'Eglise catholique prodigua l'aurole de la sainteté aux princes et aux rois. Celui qui connaît la sévère et incorruptible procédure juridique qui précède chaque canonisation, sait aussi qu'aucune protection n'influence ce tribunal. Ce qui est vrai, c'est que ceux qui vécut sur les hauteurs de ce monde attirèrent, bien plus que d'autres, l'attention sur leurs actes. Leurs vertus étaient plus connues, comme aussi leurs vices. Vertus et vices n'étaient pas, pour eux, affaires privées, vu que leurs dignités ne leur laissaient, en fait, que bien peu de vie privée au plein sens de ce mot.

Mais même chez ceux qui ne pensent à rien moins qu'à railler, la vie des princes vertueux et saints suscite non seulement de

(1) Allocution prononcée à la Conférence internationale des parlementaires, publicistes et juristes catholiques, tenue à Budapest, à l'occasion des fêtes en l'honneur de saint Emeric.

l'admiration mais aussi de l'étonnement. Tout le monde sait que les puissants de la terre qui disposent du pouvoir sont entourés de tentations qui menacent leur conscience beaucoup plus que n'est menacée la conscience du commun des mortels. Un monarque peut se permettre bien des choses sans que son entourage ose le blâmer, du moins devant lui, et il ne peut — est-il généralement admis — dans l'exercice de sa fonction, dans le choix des moyens par lesquels il cherche à défendre les intérêts de son peuple, se montrer assez égoïste et assez retors. La vie des princes dans le passé, celle des hommes d'Etat et des chefs des peuples dans nos démocraties actuelles, est remplie de politique. Mais la politique corrompt le caractère, dit-on. Et voilà pourquoi l'exemple de ceux qui ne permirent pas à la politique de corrompre leur caractère, mais qui malgré la politique, dans la politique et par la politique devinrent des saints, n'en est que plus lumineux et plus rayonnant.

A quel point est enracinée la conviction que la politique et la morale s'opposent, me fut révélé, il y a quelques mois, quand je développai ce thème devant quelques hommes politiques de premier plan. Le plus remarquable d'entre eux m'interrompit soudain avec cette question : « Tiens, et à quel siècle comptez-vous emprunter vos exemples ? » Je sais bien que la question était posée sur un ton plaisant et non sans malice. Mais elle rendait aussi un son sérieux et résigné, un regret douloureux qu'à notre époque nous trouvions si peu de morale dans la politique ; que la haute politique, la politique entre les Etats et les peuples soit gangrenée de machiavélisme ; que la politique ordinaire, la politique intérieure des Etats, la politique des parlements et des partis, soit entachée de démagogie. Nier cela, ne servirait pas la cause de la politique. Le fait est d'ailleurs indéniable : *il n'est que trop vrai que la politique corrompt le caractère.*

\* \* \*

Dans toute politique, le désir du pouvoir joue un grand rôle. Quiconque croit savoir comment la chose publique serait le mieux conduite et servie, doit aspirer au pouvoir, pour être à même de réaliser son programme. Trop facilement, toutefois, le pouvoir, qui n'est qu'un moyen adapté à une fin, devient un but en soi, et une lutte sans merci s'engage pour conquérir ce pouvoir, lutte mortelle parfois pour le bien commun.

La conquête du pouvoir exige à son tour l'emploi de moyens appropriés. En démocratie, aujourd'hui, ces moyens sont les partis, demain ce seront peut-être des mouvements populaires qui naissent en opposition aux partis, mais qui, tôt ou tard, redeviennent, eux aussi, des partis.

Et de nouveau surgit le danger de confondre la fin et les moyens, le danger de voir primer le bien du parti sur le bien général, voire même, dans les doctrines les plus extrêmes, de ne voir qu'un seul parti — ou une seule classe — reconnu comme légitime et autorisé.

Une fausse reconnaissance conduit ceux qui ont conquis le pouvoir grâce au secours d'un parti ou d'un mouvement populaire, à employer leur puissance dans l'intérêt et à l'avantage du parti, au lieu de ne se préoccuper que de servir le bien commun.

La surévaluation des méthodes politiques et l'accoutumance créent un second danger. Sans, d'une part, la certitude du but, et d'autre part la puissance d'adaptation ; sans l'évaluation et l'estimation des obstacles ; sans l'art de négocier et celui de convaincre ; sans toutes les autres habiletés qui font l'heureux politicien, cela ne va pas.

Rien de plus naturel, que chacun se réjouisse des dons et qualités qu'il possède et que, s'il ne se surveille de près, il soit tenté de les employer uniquement pour témoigner de sa supériorité. Et il peut arriver, parfois, de recourir à ce qu'on a appelé avec raison

les « méthodes politiques », quand ces méthodes ne sont pas de mise. Mais la réputation de la politique n'en est qu'empirée.

Rien n'irrite davantage le peuple que de constater que les politiciens en arrivent à ne plus savoir se défaire des méthodes politiciennes, au point qu'ils essaient, par amour de la ruse et de l'astuce, à jouer tout le monde et même leurs électeurs, en des matières où la ruse et l'astuce n'ont rien à voir; ou qu'ils cherchent des solutions moyennes et concluent des compromis sans nécessité aucune, et sans même avoir tenté sérieusement d'avancer dans la ligne droite.

Si tout cela décrie les politiciens et la politique, ce qui peut les honorer est clair : agir autrement, voir les dangers que court le caractère et les éviter. Ceci postule évidemment la connaissance de soi-même, la maîtrise de soi, le primat de l'objet sur la personne; ceci demande que l'on empêche le Moi de rester au centre de tout et que l'on rétablisse l'ordre normal entre la fin et les moyens. Tout cela est du domaine moral.

Certes, avec des aphorismes moraux on ne construit pas des chemins de fer, comme le disait un jour un homme d'Etat dans l'ancienne Autriche. Non, les aphorismes ne suffisent pas, ni de simples discours sur les principes moraux, ni l'hypocrisie; encore moins la pseudomoralité suffit-elle à faire de la bonne politique.

Mais autre chose sont les aphorismes moraux ou les jugements moraux, et les convictions morales. Frédéric le Grand écrivit un *Antimachiavel*. Il serait souhaitable que notre temps vit paraître un *Antimachiavel* démocratique; un témoignage basé sur l'expérience universelle que si, à la vérité, la politique corrompt facilement le caractère, très certainement un mauvais caractère corrompt la politique, la vouant, à la longue, à la stérilité et la condamnant même à l'échec.

Nous sommes ici une réunion d'hommes politiques catholiques. Pour nous, il est évident a priori que la politique doit faire partie de l'ordre moral. Créons entre nous une internationale catholique pour une politique morale. Et que nos propres actions soient nos moyens pour arriver au but.

Dr IGNACE SEIPEL.  
Ancien chancelier d'Autriche.

(Traduit de l'allemand.)

## Dans les Kresy

Dix ans se seront écoulés cet été depuis la contre-offensive victorieuse des Polonais (puissamment aidés du reste par le général Weygand et les officiers de son état-major), rejetant vers l'est, puis poursuivant l'épée dans les reins, les armées de la Russie « prolétarienne ».

La Pologne fut empêchée à l'époque de recueillir tous les fruits de ses succès par le veto de Lloyd George qui tenait à sauver d'une débâcle définitive les bolchéviques et — vraisemblablement — à provoquer l'effondrement du front criméen. Inutile d'ajouter que la France s'empessa d'adhérer à l'attitude britannique. Dès ce moment, il était évident que la dernière heure du « gouvernement de la Russie du Sud » (gouvernement Wrangel) allait sonner.

Quelques mois plus tard, la paix, signée à Riga, sanctionnait la victoire de la Rzeczpospolita. Le traité de Versailles investit bien à tort à cet égard par certains écrivains russes (1) n'avait pas déterminé les frontières orientales de la *Polonia Rediviva*. Elles l'étaient, par le nouveau traité, complété par le coup de main du général Zeligowski qui, s'insurgeant par ordre, se saisissait de Wilna et de la région de Wilna incorporée à l'Etat polonais quelques années plus tard : Wilna, cette pomme de discorde sempiternelle entre la Pologne et la Lithuanie.

(1) Ainsi tout récemment par M. Nagivine dans une « Lettre ouverte à P. N. Milukoff ».

Aujourd'hui les *Kresy Wschodnie*, soit les marches orientales de la Pologne, comprennent, du nord au sud, les quatre provinces (województwa) de Wilna, Nowogrodek, Polésie et Wolhynie, avec les districts de Wolkowysk et de Grodno dans la province de Białystok en plus. Leur superficie est de quelque 150.000 kilomètres carrés, leur population de 4 1/2 millions d'habitants seulement.

Races, religions, traditions, souvenirs historiques exacerbés par les vexations et les injustices commises de part et d'autre viennent s'y enchevêtrer en un écheveau presque inextricable.

Au cours des dernières cent cinquante années les *Kresy* ont changé deux fois de mains. Avant le premier partage de la Pologne (1774), les territoires polonais s'étendaient, à l'est, jusqu'au Dniéper et aux environs de Kiev (annexé à la Moscovie tsariste par le traité d'Andoussow, en 1667). Après le premier partage, les *Kresy* étaient rattachés à l'empire russe. Les frontières administratives les séparant de la Pologne proprement dite ne furent légèrement modifiées qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, époque où, à l'indignation intense de ses sujets polonais qui parlèrent à cette occasion de « quatrième partage », Nicolas II sanctionna la nouvelle loi en vertu de laquelle une bande de territoire située à l'ouest du Bug (affluent de droite de la Vistule) était détachée des provinces polonaises de Siedlce et de Lublin pour former une province russe nouvelle, celle de Kholm (Chelm en polonais). Le traité de Riga a donné à la Rzeczpospolita un tiers des territoires compris entre le Bug et le Dniéper, en laissant à l'U. R. S. S. (Ukraine soviétique) les deux autres tiers.

Ce qui caractérise surtout ces territoires, c'est que ni la Russie impériale, ni la Pologne féodale n'avaient réussi à s'en assimiler entièrement les populations. Alors même que, à la suite du Concile de Brest (Brzesc en polonais) de 1596, une partie de ces populations passait à la religion catholique, elle gardait le rite oriental et la liturgie paléoslave. La classe intellectuelle, l'aristocratie notamment, continua à compter dans ses rangs de nombreux éléments polonais et catholiques irréductiblement attachés au rite latin. Le gouvernement impérial eut beau supprimer (en 1839 et en 1875) l'*Ounia*, soit le catholicisme de rite oriental, il eut beau soutenir dans une certaine mesure la classe paysanne contre la grande propriété foncière, il ne parvint jamais à oblitérer, dans ce qui constitue aujourd'hui les *Kresy Wschodnie*, les souvenirs du passé polonais. A Wilna notamment, Mouravieff réussit bien à mater en 1863 l'insurrection; le pays n'en devint ni plus russe ni plus orthodoxe.

Aussi comprend-on les Polonais qui regardent tous ces parages comme une partie inaliénable de leur patrimoine national et historique, tout comme on comprend les Russes qui protestaient en 1921 contre le traité de Riga (toutes réserves faites cependant au sujet de l'opportunité d'une telle protestation, à un moment où la Russie antibolchéviste n'a aucun intérêt à multiplier le nombre de ses adversaires), tout comme on comprend les Lithuaniens qui ne veulent pas renoncer à leur « Vilnius » (Wilna), capitale de ce Vytautas dont ils commémorent cette année, avec éclat, le règne glorieux vieux de cinq siècles.

\* \* \*

Quelle est la situation actuelle des *Kresy*?

Disons tout d'abord que, lorsqu'elle a commencé à les administrer, la Pologne avait à tenir compte de deux éléments entièrement nouveaux. De ce fait tout d'abord que la nouvelle frontière russo-polonaise sépare une république bourgeoise d'une fédération marxiste, ou soi-disant telle, inféodée à une politique consistant à attiser partout les haines sociales, à préparer partout un chambardement général. Or les populations agricoles sont les mêmes comme langue et comme race des deux côtés de la frontière. La « chair à propagande » est la même, les deux systèmes politiques sont, par contre, diamétralement opposés l'un à l'autre.

Second élément : des mouvements nationaux ont commencé à prendre naissance au milieu de cette « chair à propagande » inculte, au début dépourvue de toute conscience nationale. Le mouvement ukrainien ne date pas d'hier. Dans le nord des *Kresy*, il a pour pendant un mouvement blanc-russien. (De l'autre côté de la frontière, il est une Ukraine soviétique, capitale Kharkow, et une Russie-Blanche ayant Minsk pour capitale.) L'ukrainien existe depuis longtemps comme langue littéraire, le blanc-russien s'efforce de le devenir. De l'un et de l'autre côté, on tâche de faire comprendre aux paysans qu'ils sont Ukrainiens ou Blancs-Rus-

siens, non Russes ou Polonais. Parallèlement se produit la cristallisation des classes intellectuelles.

Jusqu'à 1924 la frontière orientale de la Pologne était surveillée de façon tout à fait inadéquate; or cette frontière offre peu d'obstacles naturels aux relations « illicites »; sur beaucoup de points, des forêts paraissent même y encourager directement. Depuis cinq ou six ans, le corps des gardes-frontières a réussi à pacifier ces parages où, récemment encore, le banditisme florissait et à les protéger très efficacement contre les perfides infiltrations de l'Est. Ce *Korpus Ochrony* est, paraît-il, une institution dont les Polonais peuvent être fiers à bon droit. Il a à faire face aux gardes-frontières soviétiques faisant partie du Guépéou qui, eux aussi, sont triés sur le volet et qui ont, naturellement, tout intérêt à faire traverser



la frontière aux éléments jugés indésirables par les Polonais. Ainsi qu'ils le font en Asie, les communistes de Moscou, si internationalistes par essence, n'hésitent nullement à faire appel au sentiment national — voire aux préjugés nationaux — chez ceux qu'ils se proposent de marxiser ultérieurement. Aussi s'efforcent-ils à mettre la main sur diverses organisations en apparence purement culturelles et inoffensives, et y réussissent-ils parfois : à preuve le procès à Wilna du « Hromada » blanc-russien que Minsk avait dûment subsidié et dirigé.

Les Polonais feront bien de rester longtemps encore sur leurs gardes dans ce domaine, car ils y ont affaire à forte partie, à un adversaire adroit, intelligent et sans scrupules. Et il n'y a pas à se le dissimuler : certains mots d'ordre du bolchévisme ne sont pas toujours dépourvus d'attrait pour maints cultivateurs parmi les plus pauvres. Acquérir la terre du voisin sans bourse délier : voilà, n'est-il pas vrai, un programme aussi simpliste que captivant ? La réforme agraire finira, il est vrai, par enlever cette arme aux propagandistes ; mais d'ici à la réalisation entière de cette réforme combien d'années ne va-t-il pas s'écouler encore ?

Il n'en reste pas moins que, si les événements continuent à se dérouler normalement, elle finira par doter les *Kresy*, comme le reste de la Pologne, de la classe sociale que le marxisme soviétique s'attache à anéantir, de celle qui constitue un des piliers, sinon le pilier par excellence, de tout Etat bien organisé : la classe des petits propriétaires fonciers se suffisant à eux-mêmes. Ici la Banque nationale agricole vient puissamment à l'aide de l'Etat polonais d'une part, du petit propriétaire de l'autre. A côté de mesures telles que l'assèchement des marécages et le défrichement des terrains incultes (près de 2,000,000 d'hectares au total) citons : l'introduction des méthodes scientifiques tendant à augmenter la productivité du sol; la substitution de propriétés toutes d'une

pièce à une poussière de parcelles; l'octroi de crédits à court et long terme, etc.

\* \* \*

Bien que beaucoup reste encore à faire dans le domaine de l'enseignement primaire, les effets de l'extension donnée au cours de ces dernières années à cet enseignement se font déjà sentir. Le service militaire est indubitablement appelé à être ici d'un puissant secours. Car rentre-t-il chez lui, le petit paysan qui fréquente l'école se heurte à une ignorance, à un manque de culture de nature à oblitérer une partie du moins de la dose de civilisation relative que tâche de lui inculquer l'instituteur. A-t-il achevé son école et a-t-il passé deux ans comme soldat dans cette Pologne occidentale où la Prusse a laissé — malgré la brutalité de ses méthodes — une empreinte culturelle indéniable — et indélébile — le jeune homme rentre chez lui en réformateur. Et son *home*, tout comme son champ, ne tardent pas à se ressentir de ses aspirations *modern style*.

\* \* \*

Disons maintenant quelques mots de la situation religieuse dans ces marches orientales polonaises où près de 60 pour cent des habitants appartiennent à la confession orthodoxe.

Profondément attaché à la religion catholique on ne pouvait pas s'attendre à voir l'Etat polonais faire montre d'une affection particulière à l'égard de l'Eglise d'Etat de la Russie tsariste. Abstraction faite de quelques incidents isolés, la situation de l'Orthodoxie polonaise n'en paraît pas moins tolérable. Le gouvernement s'est attaché à rendre l'Eglise orthodoxe indépendante de Moscou, et y a réussi, aidé par le Patriarcat de Constantinople. Le lien rattachant la Varsovie orthodoxe au Patriarcat moscovite a été rompu par le successeur de Photius et de Cérulaire (mais aussi de saint Jean Chrysostome), heureux sans doute d'affirmer par là, après une éclipse de plusieurs siècles, la primauté de Byzance sur les Eglises « autocéphales » de l'Est européen. Un Concile, dont le gouvernement polonais a autorisé la réunion, va élaborer le statut de l'Eglise orthodoxe de Pologne, tant dans ses relations extérieures (avec l'Etat polonais) qu'à l'intérieur. On peut s'attendre à ce que d'ardentes controverses se produisent au sein de ce Concile : lutte entre le concept autocratique d'une part, les tendances démocratiques de l'autre; conflit entre la tradition paléoslavique appliquée aux rites et les aspirations séparatistes des Ukrainiens, qui veulent remplacer l'usage du slavon dans les offices religieux par celui de leur langue ou dialecte. Il y a là, pour l'Eglise orthodoxe de Pologne, un gros danger, une très grave menace susceptible d'aboutir à un schisme. Et ce n'est qu'un commencement, puisque les Blancs-Russiens ne manqueront sans doute pas d'emboîter le pas aux Ukrainiens.

Qu'il nous soit permis d'ouvrir ici une parenthèse. Le mouvement ukrainien menace à la fois la Pologne et la Russie (*in abstracto* : je ne parle pas de l'U. R. S. S.). Il veut couper celle-ci de la mer Noire; à celle-là il enlèverait, s'il le pouvait, des territoires (Chelm) proches de la capitale polonaise elle-même. La lutte contre le séparatisme ukrainien (qui en veut aussi à la Tchecoslovaquie coupable de détenir la Russie subcarpathique), séparatisme également dangereux pour les deux (sinon pour les trois!) pays, pourrait, devrait, semble-t-il, les rapprocher, alors que tant d'éléments les divisent. Entre le Russe « moyen » et le séparatiste ukrainien, il existe une véritable répulsion réciproque et organique. Mais ce même séparatiste, s'il exerce le Moscovite, le *Katzap*, hait le Polonais. Pourquoi les hommes politiques de Varsovie et de Moscou (ou de Saint-Petersbourg : ici j'ai en vue un très hypothétique avenir) ne s'entendraient-ils pas sur ce terrain tout indiqué? Outre leurs intérêts en général, ceux d'une minorité nationale bien digne de sympathie y trouveraient leur compte : je veux parler des Russes de Galicie orientale, Russes qui parlent une langue presque absolument identique au russe de Moscou, qu'anime un ardent patriotisme et dont le sens national est au plus haut point développé. Eux aussi honnissent l'Ukrainien. Eux aussi pourraient être dans la lutte anti-ukrainienne les fidèles alliés de leur gouvernement, un gouvernement qui pourra être sûr de leur loyalisme s'il les protège contre leurs ennemis-nés. Combien un tel tableau : Polonais, Russes de Russie, Russes de Galicie orientale, étroitement ligués contre un péril commun et mortel, combien ce tableau, dis-je, paraît logique et naturel! Hélas, trois fois hélas, ce n'est pas une raison pour qu'il prenne corps jamais.

On nous dispensera d'insister sur le caractère des relations existant dans les *Kresy* entre l'orthodoxie et le catholicisme. C'est le cas où jamais de rappeler la grave parole de l'inoubliable cardinal Mercier à propos d'un autre problème (celui des relations entre Rome et l'anglicanisme) : les torts n'y ont pas toujours été d'un seul côté. C'est qu'en Pologne et dans les régions limitrophes russo-polonaises, la question religieuse se complique peut-être plus que dans tout autre pays de l'Europe de la question politique. Une inimitié vieille de plusieurs siècles sépare le Polonais du Russe. Peut-être s'atténue-t-elle, mais cette atténuation est bien lente. Et de tous les multiples obstacles qui rendent l'Union si difficile, cette inimitié est vraisemblablement un des plus graves. Je suis loin de justifier tous les procédés et tous les actes du défunt tsarisme russe à l'égard de l'Eglise catholique dans l'Empire, mais je doute que, en intentant à l'Eglise orthodoxe de Pologne sept cent vingt-quatre procès à l'effet de récupérer d'anciennes églises et d'anciens couvents catholiques confisqués sous le régime impérial, l'Episcopat polonais (dans les rangs duquel ne figure, cette fois, pas d'ailleurs Mgr André Szeptycki, métropolitain de Lwow) serve efficacement la cause de la paix interconfessionnelle.

Pour en revenir aux *Kresy* concluons par ces lignes du correspondant du *Times* à Varsovie (1) qui vient de les parcourir en automobile :

« Non seulement ils ont une meilleure administration qu'ils n'avaient jamais possédée (ce qui ne veut pas dire grand'chose), mais dans ses traits essentiels, cette administration est bien adaptée aux besoins de la population. Fermeté, promptitude, une stricte justice : tels sont ses traits caractéristiques. Et cet heureux état de choses n'eût pas été atteint aussi vite — voilà qui est clair — sans le coup d'Etat du maréchal Pilsudski. Ce n'est pas qu'il ait imposé ses propres conceptions bien connues : le « régime dictatorial » administrant directement les provinces de l'est : non, mais il a éliminé les entraves qui empêchaient les éléments intelligents et constructifs de l'administration de faire fond sur leur imagination et de donner de l'extension à leur tolérance naturelle. Et si, à Varsovie, les ministres étaient plus entreprenants, si parfois les hommes instruits et lettrés renonçaient à leurs études et à leurs cafés et se rendaient eux-mêmes dans les régions arriérées pour y pourvoir à l'instruction des adultes, les choses marcheraient mieux encore. »

Comte PEROVSKY.

## Le dialogue du guerrier et du faiseur de ponts (2)

... *Muro lapideo Ancus urbem circumdedit, et Janiculum montem, ponte Sublucio in Tiberim facto, urbi conjunxit...* (note : unde Pontifex dicitur).

Lhomond, *De Viris illustribus Urbis Romae. Ancus Marcius* 1891-1892 (classe de sixième).

... Aux origines d'une Rome de rêve... C'est le soir au bord d'un fleuve en torrent. Au-delà des gazons et des lauriers roses de la berge, s'épaissit une forêt. On voit des fumées monter au-dessus des arbres, on entend des bruits de marteaux et des grincements de poulies d'échafaudage. Un grand vieillard en robe blanche, retroussée sur la ceinture, ébranche des troncs de jeunes arbres fraîchement coupés. Il a planté dans le fleuve un premier pilotis. Le soleil baisse et vient d'un long rayon horizontal empourprer ses cheveux blancs couronnés de myrte. Il dépose un instant sa cognée, et debout lève les yeux vers le couchant doré, avec un geste d'orant.

LE VIEILLARD

Dieux bienveillants! Dieux qui siègez dans la lumière,  
Écoutez par delà les astres, ma prière!...

(1) Nous lui en laissons du reste la responsabilité.

(2) Poème lu au Premier Congrès international de l'Enseignement secondaire libre.

Une coupe de sang a consacré nos bords  
Et la cité grandit sur des milliers de morts!...  
Il le fallait, ô Dieu, et notre vigilance  
Toujours reste appuyée au bois de notre lance...  
Mais nos vainqueurs, mordant au sol qu'ils ont conquis,  
Décrètent les vaincus « éternels ennemis ».  
Le plus impitoyable a semblé le plus sage;  
De l'une à l'autre rive, il défend le passage;  
Des suppliants refuse et le pain et le sel,  
Proclame trahison tout accord fraternel,  
Et repoussant le lait de la tendresse humaine  
Désaltère sa soif au sein dur de la Haine...  
O dieux! moi dont le front est couronné de jours,  
J'erre silencieux la nuit au bas des tours,  
Tandis que sur les murs, en rondes régulières,  
On voit briller, et puis s'éteindre des lumières  
Et je tends les deux mains au rivage abhorré...  
Quoi toujours se haïr, grands dieux!... O Ciel sacré,  
Qui déroulez sans fin le cœur uni des astres,  
Proclamerons-nous paix les glorieux désastres  
Qui font les hommes loups pour les hommes; et font  
Que l'époux au labour porte un pli sur le front,  
Et que déjà l'épouse, en regardant le fleuve,  
En serrant ses enfants dans ses bras, se sent veuve!...  
Moi, je suis l'Homme blanc, le Prêtre... Leur traité  
Ne fut point par les dieux au jour clair édicté,  
Mais, étendant leurs mains sur les trois brebis noires,  
Dans un nocturne sang consacrant leurs victoires  
Sur l'Ombre et sur la Haine ils fondent la Cité...  
De leur concile impur fuyant épouvané,  
Méprisé, vagabond, exilé de mon Temple,  
Le soir, je viens errer sur ces bords. Je contemple...  
Et par instants, je vois — car ils ne savent pas!...  
Les enfants ennemis qui me tendent les bras.  
Et c'est pourquoi j'ai pris enfin cette cognée  
Je jeterai le pont sur la vague indignée  
Et je ceindraï mon front d'olivier. Et les cœurs  
Ne sauront plus ces noms de vaincus, de vainqueurs.  
J'irai, je porterai, fécial pacifique  
L'aube de paix dans les plis blancs de ma tunique  
Les glaives tomberont, et les mains se joindront,  
Peut-être enfin, ô Dieu, les hommes s'aimeront!...

Un bruit de branches brisées. Le guerrier apparaît. Il a vu, et ses sourcils se froncent. Il reste un instant immobile, les bras croisés, puis lentement approche, et les dents serrées.

LE GUERRIER

Arrête vieillard fou! Quelle ardeur insensée  
A ton débile poing noua cette cognée?  
Et que ne laisses-tu s'épaissir les taillis,  
Et la forêt serrer ses herbes et ses buis?  
Nous vivions défendus par elle et par le Fleuve,  
De leur double rempart se clôt la cité neuve...  
(Entends là-bas chanter, sonores, les marteaux!  
Tandis que les enfants ramenant les troupeaux  
Rient au chantier, et bondissant parmi les pierres,  
Tombent pour le sommeil dans les bras de leurs mères?)  
Est-ce en vain que l'Épée a partagé ce sol?  
Et que notre triomphe a consacré le vol  
Accompli dans le sang sur les tribus errantes?  
Nous avions, dans la peur, ici cloué nos tentes :  
Les pères, chaque nuit, en veillant tour à tour,  
A leurs femmes faisaient plus brillant chaque jour...

Mais le harcèlement du Barbare s'épuise,  
 Et le glaive vainqueur, que chaque alerte aiguise,  
 Pend rouillé, solennel, près des dieux du Foyer  
 Et la mort est le prix de qui voudrait ployer  
 La forêt sur le fleuve et bâtir un passage  
 A la haine anxieuse, à l'envieuse rage  
 De ceux, là-bas, qui voient au Ciel fumer nos toits  
 Ce torrent ne rugit que pour garder nos droits...  
 Mort à qui jette un pont sur ses flots en bataille!  
 Car toute nation se clôt d'une muraille  
 Où s'abrite et mûrit comme un citron doré,  
 Sous le feuillage aigu, l'orgueil d'un vol sacré,  
 Où la jeunesse couve et médite l'attaque  
 Comme un tigre à l'affût, qui se tait et se traque...  
 Et la mère ne porte un enfant dans son sein  
 Que pour le voir grandir pour cet âpre dessein  
 Car lorsque les moissons ont fait crouler nos granges,  
 Et que l'ivresse éclôt des trop lourdes vendanges  
 C'est alors que les fils sentent comme un remords,  
 Trop étroits les remparts qu'avaient bâtis leurs morts,  
 Et rêvant d'élargir la Cité de leurs fêtes,  
 Ils s'arment en chantant pour les fraîches conquêtes  
 Et retroussant leurs bras comme pour le labour.  
 Baisant hâtivement leurs mères au front lourd,  
 Ils sont partis, riant, pour les champs du carnage...  
 Et ceux qui reviendront, ployant sous le pillage,  
 Par leurs femmes, portant leurs enfants dans leurs bras,  
 Seront criés héros à chacun de leurs pas...  
 Regarde-les, ceints de lauriers, ardents et calmes,  
 Avançant, poings serrés, sous les arches de palmes :  
 La Haine créatrice et l'Egoïsme saint,  
 Ont baptisé leur force, et consacré leur main...  
 Ah! bénis leur triomphe et leur épée!...

Extasié un instant dans sa vision, il se tait. Puis, heurtant du pied la hache posée à terre, il s'approche du vieillard et presque à mi-voix, les dents serrées, et broyant son poignet.

... Arrête

Où les flots rouleront, sanglants, ta folle tête...

#### LE VIEILLARD

Guerrier, je sais ta gloire et je sais ton bienfait :  
 Ce loisir anxieux, c'est toi qui me l'as fait!  
 Oui! ce soir, si je puis, songeant à tant de haines,  
 Rêver de plus d'amour dans les âmes humaines  
 C'est toi qui m'as permis cette heure et ce souci...  
 Mais vois!... Car le Soleil, guerrier de pourpre aussi,  
 Comme un soir d'un combat, auprès des sources fraîches,  
 Renforce en son carquois ses rayons et ses flèches,  
 Et s'endort dans la paix du triomphe accompli...  
 Le travail, tout le jour, ne peine et ne gémit,  
 Que pour cette minute, où tout chante et repose,  
 Où montent, délivrés, les encens de la rose,  
 Où le Foyer recueille en un cœur tous les cœurs!...  
 N'est-ce point pour cela que nous sommes vainqueurs?  
 N'est-ce point pour l'amour qu'il fallut tant de haines?  
 Guerrier, laisse rouiller les glaives dans leurs gâines,  
 Et n'implore des dieux, que le pain à venir!  
 Je suis fait pour aimer, et non pas pour haïr!...

#### LE GUERRIER

Hair n'est qu'un amour anxieux de lui-même,  
 Vieillard! Qui ne hait pas sait-il encore s'il aime?

Et la femme dont le refuge est dans mes bras;  
 Et mes fils, resserrés près du père, aux repas;  
 Et les tombeaux profonds, où j'ai posé vos urnes,  
 O mes pères vaillants, sous les voûtes nocturnes;  
 Et le temple en grès rose, au milieu des cyprès,  
 Où mes dieux bienveillants m'écoutent de plus près;  
 Ce champ large, où l'épi, s'allaitant du carnage  
 Mûrit le pain sacré que chaque soir partage;  
 L'or jaloux que la nuit amasse en mon cellier,  
 Et dont mon Feu fera la Coupe ou le Collier...  
 De ces trésors, vieillard, je suis le tendre avare,  
 Et je hais l'Etranger, et je hais le Barbare  
 Qui surveille là-bas, mon or ou ma moisson,  
 Et mesure ses dieux aux dieux de ma maison!  
 Je hais! ma haine est la fleur de ma jalousie,  
 Rose civique, et d'un sang tragique rougie,  
 Erigeant d'un manteau de glaives, son orgueil!

#### LE VIEILLARD

Que toujours un berceau s'achète d'un cercueil,  
 Faire cuire ton pain sur la dalle des tombes,  
 Cela te réjouit le cœur, guerrier!... Et ces colombes  
 Qu'échange par-dessus le fleuve le ciel pur  
 Ne laissent point tomber sur ton casque trop dur  
 La candide leçon d'un azur sans frontières!...  
 Qu'à tous l'Astre divin verse égale lumière,  
 Que ces herbes, ces fleurs, fidèles aux doux bords,  
 Tissent gloire pareille à tous les guerriers morts,  
 Et ne refusent point leur deuil ou leur sourire  
 Aux mânes douloureux des serfs de ton empire,  
 Cela heurte ton front!... Et pourrais-tu songer  
 Que l'homme au même pain que l'homme pût manger!...  
 Satisfait d'une chair saignante sous tes ongles  
 Tu scelles d'un Traité l'impure loi des Jungles  
 Et ta force n'a plus la force d'assumer  
 La noblesse d'être homme, et la gloire d'aimer!

#### LE GUERRIER

Je pourrais t'honorer d'une colère sainte,  
 Vieillard, et d'un seul coup, dans ta poitrine éteinte,  
 Tuer ton hymne traître et ce lâche péan  
 Qu'aux autels de l'Amour tu scandes au néant!  
 Mais j'ai pitié de toi!... Ta chantante paresse  
 Du glaive ou du labour ignore l'allégresse :  
 Ton lit stérile et froid qui n'appartient qu'à toi,  
 Ne t'a point enseigné le mystère du Toit...  
 Et comment saurais-tu l'horreur d'une naissance?  
 Et l'enfant dans le sang baptisant son enfance?  
 Et qui parfois tuant le sein qui l'a porté  
 Affirme d'un vainqueur la dure volonté?  
 Bienheureuse indolence! ô candeur solitaire!  
 Rossignol veuf, posant au-dessus de la terre,  
 Où peinent les vivants sous l'utile soleil,  
 Un nid de chanson vaine, aux astres du sommeil...  
 Impuissant à l'attaque, inapte à la défense,  
 Parasite captif des langes de l'enfance,  
 Tu nourris ta chimère, et ton cantique ingrat  
 Du pain que te jeta ma force de soldat!...  
 Tu n'as donc point compris la leçon toujours neuve  
 Du soleil ou du blé, du sillon ou du fleuve,  
 Et que tout ce qui vit, ne vit que de la mort,  
 Et que ce meurtrier porte une arme : l'Effort,  
 Que chaque aube sur l'ombre est un chant de victoire,  
 Que le roc est vainqueur de la jachère noire



Et que l'épi qui monte en épuisant le sol,  
N'est qu'un guerrier pillard orgueilleux de son vol?  
... Regarde le torrent qui roule entre ses berges  
La fureur et le triomphe de ses eaux vierges  
N'as-tu jamais tenté de remonter son cours?  
— Mais ton souffle halète et tes bras sont trop lourds —  
La barque corps à corps étreint le flot farouche  
Et l'éventre, et la rame est un glaive qui couche  
Flots sur flots, obstinés, silencieux soldats,  
Les flots ressuscités pour de traîtres combats...  
Un instant, si ma main s'arrête sur la rame.  
Je suis le prisonnier de leur mouvante trame  
Le liquide filet m'enveloppe. Et je suis  
Renversé, dans l'horreur de leurs frigidités!

## LE VIEILLARD

Je te croyais trop grand pour prendre ta mesure  
A l'implacable loi d'une aveugle Nature!  
Et l'honneur d'être un homme, et de marcher en roi,  
Guerrier, eût dû tenter ton orgueilleuse foi!...  
Tu régnes sur le Feu, sur le Fer, sur la Bête  
Et ton calcul commande aux briques sur ta tête  
Et pour guider ta barque, ou courir au lion,  
Tu peux domestiquer le chasseur Orion;  
Pour fondre ton épée ou cuire ton pain d'orge,  
Tu captives la flamme aux briques de ta maison,  
Tu commandes au roc : il construit ta maison  
Tu commandes au soc : il produit ta moisson,  
Tu rançonnes les flots... Tes chiens, docile meute,  
Cernent dans les halliers les hurlantes émeutes  
Des loups... A chaque pas, de tout tu deviens roi :  
Mais, tu n'as pas encor tué le loup en toi...

Puis le vieillard s'approche et tend les bras, comme pour saisir les mains  
du guerrier qui reste immobile et marmoréen...

Mon fils! mon fils! (permets guerrier, à ma vieillesse,  
Ce rappel angoissé d'une antique tendresse)  
Mon fils! tu blasphémais mon veuvage et mon chant...  
Si je n'ai point de toit, si je n'ai point de champ,  
Si j'ai posé mon nid au-dessus de la terre,  
Aux astres suspendu mon hymne solitaire,  
C'est pour chanter à tous, mes enfants d'ici-bas,  
La haute royauté que vous ne savez pas!  
Mon hymne dans la nuit dépose une couronne  
Au front de chaque enfant que ma douleur me donne,  
Vous tous, tous les Humains, tous ces rois affrontés  
Mais pour s'aimer les uns les autres, enfantés!...  
Ceux d'ici... de là-bas... Car je porte en mon âme,  
Une flamme, ô Soleil, parente de ta flamme,  
Tu partages à tous, maternel et pareil,  
Le travail et la paix, la nuit et le réveil,  
Baiser sur les berceaux, caresse sur les tombes,  
Ton rayon est amour et pardon, ou qu'il tombe,  
Et j'abolis ma soif au pacifique vin  
Qui coule en vagues d'or de ton pressoir divin...  
Je suis vêtu de toi... Je me sens la Vestale  
Du Feu mystérieux que tout l'Azur étale  
Et je pétris le pain, et je bénis le sel  
Pour le Foyer, pour le Banquet Universel.

LOUIS THÉOLIER, S. J.

## Le projet de la personnification civile de l'Université catholique de Louvain en 1841-1842<sup>(1)</sup>

Le danger de voir les élections amener la prédominance du parti libéral n'était qu'écarté. Il pouvait se représenter en 1843 si on ne parvenait pas à rassurer le pays sur les tendances envahissantes prêtées au clergé et aux catholiques belges. Léopold I<sup>er</sup> et Nothomb estimaient indispensable, pour dissiper les craintes, l'abandon de la proposition Dubus et Brabant. Nothomb exposa ses idées à ce sujet dans les conclusions du mémoire que nous venons de mentionner.

« Ne pas chercher à rassurer les esprits, écrit-il, c'est compromettre les élections de 1843... Qu'advient-il si la proposition faite en faveur de l'Université de Louvain n'est pas retirée.

« Il est à remarquer que dans deux provinces, Liège et la Flandre orientale (Gand), en possession des deux universités de l'Etat, et où des réélections doivent se faire en 1843, cette question est plus qu'une question de parti, c'est encore une question d'intérêt local (2). Or l'élimination des députés modérés de ces deux provinces suffit pour changer l'esprit de la Chambre des représentants.

« Quant au Cabinet, il est certain que plusieurs de ses membres sont contraires à la proposition, soit par principe, soit par intérêt local; des deux choses l'une : le cabinet se dissoudra si le dissentiment subsiste, ou bien, si le dissentiment cesse, ce sera parce que tous les ministres se seront déclarés contre la proposition, et, dans ce cas, le ministère fait au moins en apparence un pas vers le parti libéral en s'éloignant du parti catholique. Vainement compterait-on sur un troisième cas, celui de l'adhésion unanime du ministère au fond de la proposition.

« Dès que la situation intérieure du cabinet sera connue, et elle ne tardera pas à l'être, l'opposition comprendra qu'elle doit faire cesser l'ajournement et demander la discussion immédiate de la proposition.

« Quant aux élections de 1843, dans toutes les hypothèses, le maintien de la proposition doit exercer sur elles une influence fatale.

« Si la proposition reste ajournée, d'après le vote primitif du Cabinet, elle deviendra en 1843 le motif de l'exclusion de tel ou tel député; les électeurs demanderont à Gand et à Liège : est-il pour ou contre la proposition destinée à anéantir notre université?

« Si la proposition est rejetée, ceux qui auront voté pour seront par cela seuls désignés à l'exclusion de 1843, surtout dans les provinces de Liège et de la Flandre orientale (Gand).

« Si la proposition est adoptée, la loi sera, comme toute loi, révocable, et la révocation de cette loi deviendra le mot d'ordre des élections de 1843.

« Ainsi, ajournée, rejetée, adoptée, la proposition est dans toutes les hypothèses également impolitique.

« Dans l'hypothèse la plus favorable, celle de l'adoption, la loi pourra être révoquée à la suite des réélections de 1843 par une majorité libérale; cette loi n'est pas un de ces actes dont l'effet reste acquis; on aura obtenu une loi de deux ans peut-être et, en la révoquant, la Législature ordonnera à l'Université de vendre ses biens dans un terme fixé.

« Il n'y a qu'un parti à prendre : le retrait de la proposition dès l'ouverture de la session et avant toute discussion.

« Conserver en 1843 le *statu quo* parlementaire de 1841, c'est là le grand but qu'il faut ne pas perdre un instant de vue; à ce but se rattache l'avenir de la Belgique et du catholicisme en Belgique; à côté de ce but, toute autre considération devient secondaire.

« Si, comme on l'annonce ouvertement, le *statu quo* parlemen-

(1) Voir la *Revue catholique* du 5 septembre.

(2) La polémique libérale avait largement défendu la thèse que la personnification civile de l'Université de Louvain aboutirait à la destruction des universités de l'Etat.

taire change en 1843 au profit de ce qu'on appelle le libéralisme, le gouvernement belge sera invinciblement attiré dans des voies nouvelles. En demandant la cause, c'est demander pourquoi le gouvernement de la Belgique est un gouvernement représentatif, relevant des élections.

« La révolution de 1830 a fait en Belgique, au catholicisme, une position unique; pour le catholicisme, il ne s'agit pas dans ce pays de conquérir, mais de conserver. Compromettre les élections de 1843, c'est compromettre toute une situation. Se désister de la proposition faite en faveur de l'Université de Louvain, ce n'est pas même compromettre cet établissement qui a existé sans ce moyen depuis 1833 et qui pourra continuer à exister sans ce moyen. »

Nothomb n'eut pas de peine à convertir à ses idées le Roi et le comte de Muelenaere, son collègue catholique au ministère. « Beaucoup de membres de la Chambre des représentants et du Sénat, écrit, le 23 juillet, le ministre d'Autriche à Bruxelles, et qui professent les opinions catholiques sans se lancer dans les exagérations du parti extrême de cette couleur politique, partagent ce point de vue et déploieraient amèrement qu'un zèle outré et un aveuglement regrettable sur l'esprit des chambres et du pays, vissent et répandraient l'agitation et l'irritation et assurer un triomphe bien constaté et durable aux ennemis du catholicisme et aux coryphées des doctrines ultra libérales. »

L'interne promet également son appui au ministre. « Je crains, disait Mgr Fornari, que la proposition de MM. Dubus et Brabant, tendant à déclarer l'Université de Louvain personne civile, je crains, dis-je, que ce projet de loi réveillerait toutes les passions à la Chambre, et je désire vivement qu'il ne soit pas présenté. Je ferai tout ce que je pourrai pour qu'il soit retiré. Il en est de même du projet de loi sur l'enseignement primaire que les catholiques veulent présenter, qui, s'il renferme les stipulations que Mgr l'Évêque de Liège veut à toute force y introduire, sera également un brandon de discorde et rendra fort difficile la position du ministère. J'ai fait et je ferai encore tout mon possible pour engager les évêques à modérer leurs exigences quant à l'influence exclusive qu'ils désiraient se réserver par rapport à l'enseignement primaire (1). »

\* \* \*

Pour donner gain de cause à la politique préconisée par M. Nothomb, il fallait obtenir l'adhésion des évêques au projet de retrait. La chose n'allait pas être aisée. Encouragés par Léopold I<sup>er</sup> lorsqu'ils lui avaient fait part de leur désir de demander la personification civile, d'accord avec lui et même avec le cabinet sur un simple ajournement, les prélats ne devaient pas consentir aisément à tenir le Roi quitte des engagements attribués au souverain à leur égard. Aussi les démarches tentées à la suggestion de Léopold près de Mgr Stercx par diverses personnalités trouvèrent-elles le cardinal irréductible. Il n'insistait toujours pas sur la discussion immédiate de la proposition Dubus-Brabant, il continuait à laisser au Roi de décider quand il serait possible d'en provoquer la mise à l'ordre du jour du Parlement.

Le Monarque et M. Nothomb s'efforcent, pour vaincre cette résistance, d'obtenir l'appui du Saint-Siège et, afin de bien disposer celui-ci à répondre à leurs vœux, ils réclament l'intervention du prince de Metternich, grâce à qui le Roi a déjà obtenu l'établissement d'une nonciature à Bruxelles (2). A la fin de juillet 1841, le ministre remet au comte de Dietrichstein un long mémoire dont on a déjà lu quelques extraits et dans lequel il expose l'opinion du gouvernement belge au sujet de la personification civile de l'Université de Louvain. « M. Nothomb, écrit le 23 juillet le diplomate autrichien, m'avait fortement engagé à en soumettre un résumé à Votre Altesse, en la priant de se conformer également sous ce rapport aux vœux du roi Léopold, et de bien vouloir venir à l'aide du ministère et de la bonne cause qu'il défend en engageant le Saint-Siège de provoquer de la part de l'épiscopat belge le retrait de la proposition Dubus et Brabant dès l'ouverture de la session et avant toute discussion (3). »

Dans une audience accordée le 19 juillet au ministre d'Autriche, le Roi lui-même avait appuyé sur l'identité de ses vues avec celles

de M. Nothomb. « Il serait dangereux, avait-il ajouté, de se contenter à l'ajourner (la proposition) parce qu'elle resterait alors comme un ferment continuel et qui tiendrait les partis en présence. Dans un avenir plus ou moins rapproché, on pourra toujours la reproduire avec des modifications, lorsque le ministère sera plus consolidé et que les élections de 1843 ne menaceront plus d'être influencées dans un sens libéral par une proposition qui trouve même des opposants parmi les catholiques les plus zélés. »

Dès le 15 juillet Mgr Fornari s'empresse d'écrire à Rome. Il demande au Saint-Siège d'inviter les évêques à retirer leur demande. Dans une conversation qu'il a avec le comte de Dietrichstein le 26 du même mois, il se montre confiant dans les résultats de son intervention. Il croit d'ailleurs avoir gagné du terrain et avoir déjà fait fléchir l'intransigeance de Mgr van Bommel, l'évêque de Liège, « le plus raide et le plus entier dans ses opinions parmi les évêques ». Ce prélat a discerné dans une résistance à des demandes adressées au conseil provincial de Liège, « une recrudescence de l'opinion libérale qui commande une grande circonspection à l'épiscopat belge. Celui-ci doit sentir et sent effectivement la nécessité, dans son propre intérêt, de ne pas embarrasser la marche du cabinet actuel ». L'interne croit cependant devoir faire appel, lui aussi, à l'appui du chancelier autrichien pour être soutenu à Rome dans ses efforts (1).

De son côté, le gouvernement belge insiste sur l'intervention à Rome du prince de Metternich. « M. Nothomb, écrit à ce dernier Dietrichstein le 28 juillet, qui est venu me trouver de la part du Roi, m'a prié de fixer l'attention de Votre Altesse sur les faits suivants : la réunion des évêques aura lieu le 4 août. Mgr Capacini (2) doit également venir y assister; ce prélat, à ce que m'a assuré le ministre de l'Intérieur, est d'avis que la proposition soit retirée. Les évêques, au contraire, paraissent vouloir se borner à s'abstenir de la mettre en avant, et la laisser ainsi en suspens. Tout le danger est là; il devient dès lors très urgent que l'action du Saint-Siège soit prompte et péremptoire. »

A ce moment, Rome avait parlé. Le 26 juillet, une lettre de Mgr Lambruschini, cardinal secrétaire d'Etat, prévenait Mgr Fornari du désir du Pape de voir l'épiscopat belge déférer aux désirs du Roi. Mais, à en croire Mgr Stercx, l'interne se serait abstenu de communiquer aux évêques les instructions reçues de Rome (3). Aussi la décision prise à la réunion du 7 août ne répondit-elle pas aux vœux de Léopold I<sup>er</sup> et de son gouvernement.

« Il a été décidé, disait le procès-verbal de cette réunion :

1<sup>o</sup> Que l'épiscopat conserve la conviction que sa demande est juste et raisonnable; que cette demande étant devenue l'objet d'une proposition à la Chambre des représentants et d'un rapport à la section centrale, ne paraît plus de nature à pouvoir être retirée.

2<sup>o</sup> Que si le gouvernement croit que la proposition Dubus-Brabant donne lieu à des inconvénients graves et que le projet de loi soit de nature à devoir subir de nouvelles modifications, le corps épiscopal désire en être informé officiellement, qu'il s'empresse à examiner de nouveau cette affaire afin d'aviser aux moyens de concilier le désir du gouvernement avec les intérêts de l'Université de Louvain et de la cause catholique;

3<sup>o</sup> Qu'au reste, l'épiscopat a la confiance que le gouvernement ne refusera pas son appui à une demande qui n'a d'autre but que de consolider un établissement qui rend aux sciences les services les plus signalés, donne à l'Etat tant de garanties d'ordre, et à la stabilité duquel la religion est souverainement intéressée. »

Cette décision exaspéra le Roi. Il manda le comte de Dietrichstein à Laeken le 13 août à la veille d'un voyage en France où l'appelaient les négociations commerciales entamées entre la Belgique et la France. Le diplomate trouva le monarque dans un état d'irritation contrastant avec son calme habituel. Léopold I<sup>er</sup> adressa au représentant de l'Autriche un discours que le diplomate autrichien a résumé dans les termes suivants :

« Je sais que M. Nothomb vous a mis entièrement au fait de la proposition Dubus-Brabant et des graves considérations qui s'y rattachent, tant pour l'existence de mon cabinet actuel, que j'ai eu tant de peine à constituer, que pour la cause catholique, et, je dirai même, la possibilité de gouverner ce pays. Le clergé n'ignore pas tout ce que j'ai fait dans son intérêt; c'est aussi à moi qu'il s'adresse

(1) Dietrichstein à Metternich, 7 juillet 1841.

(2) Le comte Crotti, chargé d'affaires piémontais à Bruxelles, au comte Solaro della Margarita, ministre sardes des Affaires étrangères, 2 septembre 1841. Archives de l'Etat à Turin.

(3) Dietrichstein à Metternich, 23 juillet 1841.

(1) Dietrichstein au prince de Metternich, 27 juillet 1841.

(2) Nonce à Bruxelles du temps du royaume des Pays-Bas.

(3) SIMON, op. cit., p. 156.

chaque fois qu'il se trouve menacé ou embarrassé, souvent par sa propre faute; et il ne peut ou ne devrait pas se faire illusion sur l'état des esprits en Belgique, qui s'est clairement manifesté lors des dernières élections, où, en dépit de tous les efforts et de toutes les prévisions du parti catholique, beaucoup des élections, notamment celles de Lebeau, Rogier et Devaux, ont mis au grand jour la force prépondérante de la franc-maçonnerie, car c'est elle qui a dirigé et triomphé dans les opérations électorales à Bruxelles.

» Eh bien ces signes du temps ont passé inaperçus pour des hommes dont l'aveuglement et l'entêtement sont aussi funestes à leur propre cause qu'à celle de mon gouvernement. Il s'est élevé en Belgique un pouvoir inconnu dans d'autres pays, et qui s'arroge des droits incompatibles avec ceux qu'un gouvernement régulier doit exercer. Ce pouvoir, c'est l'Episcopat (1).

» Je n'ai omis aucun moyen d'exercer sur les esprits des évêques, dernièrement réunis à Malines, une influence salutaire, pour les déterminer au retrait de la proposition, qu'ils veulent mettre en avant par l'organe de MM. Dubus et Brabant, lors de la prochaine session. En effet, M. de Briey, le membre du cabinet, auquel personne ne contestera ses opinions catholiques, s'est rendu à Malines pour parler au nom de mon ministère. M. Ribaucourt, catholique zélé, s'est également chargé d'une mission confidentielle à cet effet; l'internonce et Mgr Capaccini ont fortement appuyé le désir de mon gouvernement; tous ces efforts ont échoué contre l'entêtement des évêques et, chose curieuse, surtout contre celui du cardinal-archevêque, prélat modéré d'ailleurs, mais si borné qu'il ne comprend pas la portée de la question en instance. L'évêque de Liège, malgré l'exagération connue de ses principes, a penché pour le retrait de la proposition. J'ai eu un long entretien avec le recteur de l'Université catholique, l'abbé de Ram, qui est, dans cette affaire, le moteur principal et l'âme du parti exagéré. Je ne crois pas que mes explications, quelque pratique qu'elles fussent, aient changé les convictions opiniâtres de cet ecclésiastique. Il y a vraiment un grand aveuglement et de l'ingratitude envers moi de la part des évêques qui, dans la décision à laquelle ils se sont arrêtés, au lieu de se rendre, dans leur propre intérêt, aux sollicitations de mon gouvernement, dont tous les membres sont décidés, le cas échéant, de voter contre la proposition, veulent laisser l'affaire en suspens par un ajournement.

» Les catholiques, je le regrette vivement, se sont préparés bien des déboires par la malheureuse tendance démocratique et anti-gouvernementale qui, par leur influence, a constamment prévalu dans la Chambre. M. de Theux y a aussi eu sa part. Notre organisation communale et provinciale paralyse beaucoup l'action du gouvernement et ce qui a été fait contre le pouvoir de la Couronne et pour l'influence du clergé, tourne maintenant contre celui-ci. Nous sommes trop rapprochés de la France pour ne pas sentir les conséquences morales et intellectuelles de ce voisinage. Il faut dès lors ne pas provoquer en Belgique, (par des exagérations du clergé, une réaction dans le sens libéral (2). Les esprits s'y préparent de

jour en jour davantage, et le dernier rapport de M. Lebeau (1), que je vous ai communiqué, contient à cet égard maintes tristes vérités. Je veux me préserver d'un nouveau gouvernement *parlementaire* de ce genre, mais le gouvernement *clérical*, que l'Episcopat voudrait m'imposer, mènerait indubitablement au retour du premier. Je vous enverrai une lettre à M. le Prince de Metternich, je m'y référerai à notre entretien sur ce sujet et j'espère que Son Altesse viendra à mon secours et à celui de la cause catholique même, en provoquant des instructions du Saint-Siège à l'Episcopat belge récalcitrant (2).

A. DE RIDDER,  
Conseiller historique  
du Ministère des Affaires étrangères.

(A suivre.)

## Quelques chiffres américains

Il est bien entendu qu'en tout les Américains sont superlatifs. Que ce soit en bien ou en mal, peu importe; leur amour-propre est toujours agréablement chatouillé de savoir qu'en quelque matière ils sont « les plus... au monde ».

Glissant dans des revues américaines ces derniers temps, j'ai recueilli de-ci de-là quelques chiffres dans des domaines divers, ignorant si d'aventure j'en ferais jamais usage. Et après tout, pourquoi ne pas les grouper ici?

Les voici donc, pêle-mêle.

\* \* \*

Les dons faits en 1929 pour les œuvres religieuses, charitables et philanthropiques aux Etats-Unis se sont élevés à 2 milliards 450,720,000 dollars, soit plus de 85 milliards de francs.

Ils se décomposent sous les principales rubriques suivantes :

Eglises et institutions religieuses . . .	\$ 996,300,000
Education . . . . .	467,500,000
Charités diverses . . . . .	279,760,000
Organisations charitables . . . . .	278,710,000
Œuvres sanitaires . . . . .	221,510,000
Secours à l'étranger . . . . .	132,000,000

A noter la constitution d'un fonds de 10 millions de dollars, par le sénateur Couzen pour promouvoir la santé et le bien-être des enfants, — et d'un autre fonds du même import par Maurice et Laura Falk pour des buts religieux, éducatifs et philanthropiques.

\* \* \*

A combien s'élèvent, au 1<sup>er</sup> décembre 1929, les dépôts dans les principales banques américaines?

Et d'abord combien y a-t-il de banques aux Etats-Unis? — Un peu moins de 25,000, soit 6,000 de moins qu'en 1922. Rien qu'en 1929, d'une manière ou d'une autre, 1,100 banques disparaurent.

les candidats de l'évêché. Les événements survenant pendant les dernières semaines de ce mois, ne feront que hâter le mouvement de réaction, dont tant de symptômes se manifestent dans le pays. Un séjour de sept années en Belgique m'a pénétré d'une conviction fondée sur l'expérience, c'est que la plus grande partie du clergé et les membres les plus influents du parti catholique portent à la France une haine poussée jusqu'au fanatisme, à laquelle nos nationaux sont redevables du peu de sympathies qu'ils rencontrent en Belgique. Puisse la réaction, que j'ai eu l'honneur de signaler à Votre Excellence, et dont les effets ne tarderont pas à se manifester, ramener à des sentiments plus équitables envers la France un peuple qui a reçu de si éclatants témoignages de sa bonne et loyale amitié. » *Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris.*

(1) Le rapport que M. Lebeau remit au Roi lorsqu'il demanda la dissolution des Chambres.

(2) Dietrichstein à Metternich, 16 août 1841.

(1) Léopold 1<sup>er</sup> se montrait notamment très hostile aux réunions de l'episcopat. Le 1<sup>er</sup> septembre 1845, il écrivait au prince de Metternich : « Les questions religieuses méritent la plus grande attention; en conséquence, il serait utile que Rome recommandât la plus grande prudence à nos évêques. Ceux-ci éprouvent surtout une dangereuse inclination à se réunir de temps à autre et à prendre alors, au nom des évêques, toutes sortes de résolutions. On sait que cela ne devrait pas avoir lieu et que cela est en soi incompatible avec la position des évêques; nos anticatholiques invoquent ces faits pour faire croire aux gens qu'ils sont en réalité gouvernés par ces réunions des évêques; cela exaspère aussi, à un degré extrême, les paisibles conservateurs qui ne veulent pas d'une domination du clergé. A cet égard, cette attitude des évêques ne peut avoir que des conséquences fâcheuses. »

(2) Il ne peut certainement rien sortir de bon de tout cela, car, vu la grande proximité, ces Messieurs peuvent s'entendre sans ces réunions. L'évêque de Liège surtout est toujours animé d'un zèle intempestif qui ne peut être que nuisible dans les circonstances actuelles, et il serait fort à désirer qu'on le lui fit sentir dans l'intérêt de la bonne cause. » *Archives de l'Etat à Vienne.*

(3) Tous les rapports des diplomates étrangers accrédités à Bruxelles, que nous avons pu consulter, pronostiquent une réaction en faveur du libéralisme si les Chambres sont appelées à discuter le projet de loi accordant la personification civile à l'Université de Louvain. Mais si les représentants des cours absolutistes craignent cette réaction et désirent la voir écartée, il en est autrement du ministre de France, le duc de Bassano, qui, au contraire, attend un profit pour son pays dans le retour des libéraux au pouvoir. « Les fautes commises par le parti catholique, écrit-il, à Guizot, le 31 mars 1841, et les manœuvres malhabiles et peu dignes de ministres de la religion, auxquelles se livrent un grand nombre de membres du clergé, préparent une vive réaction dans les esprits et les opinions des populations belges, chez qui les sentiments religieux avaient de profondes racines. Il est incontestable que les idées libérales font de rapides progrès. Le jeune clergé lui-même, que l'on nomme ici *Lameniste*, se met en opposition ouverte avec les évêques, et s'il y avait des élections, on le verrait unir ses efforts à ceux des libéraux contre

Mais les principales de celles qui restent se portent bien : 22 d'entre elles ont plus de 200,000,000 de dollars de dépôts. Et les plus respectables sont les suivantes :

<i>National City Bank, New-York.</i> . . . . \$	1,649,554,260
<i>Guaranty Trust Cy, New-York.</i> . . . .	1,399,289,553
<i>Chase National, New-York.</i> . . . . .	1,248,218,351

Les ressources totales de la *National City* sont évaluées à plus de 2 milliards de dollars, et en font la... plus grande banque du monde, évidemment.

\* \* \*

Continuons à parler de millions et de millionnaires.

En 1927, il y avait aux Etats-Unis 290 personnes disposant de revenus supérieurs à un million de dollars.

En 1928, ce nombre passa à 496, et parmi ces riches, 24 avaient plus de 5 millions de dollars de rente, avec des revenus moyens, dans cette catégorie, de 10 millions de dollars.

On estime qu'à la fin de 1929, à la suite de la débâcle boursière mémorable, le nombre de millionnaires doit être retombé à ce qu'il était en 1927, si pas plus bas.

D'autre part à s'en tenir à une conception plus modeste du millionnaire, et à ne considérer comme tel que le particulier dont le revenu, calculé à 5 %, représente un million de dollars de *capital*, on arrive pour 1928 au chiffre de 46,618. Tel étant, en effet, le nombre de contribuables déclarant un revenu de 50,000 dollars et au-dessus.

Remarquons toutefois que la moyenne des revenus déclarés par les 2,434,640 contribuables ayant des revenus taxables, fut en 1928 de 6,078 dollars. Songeons d'autre part aux quelques 110 millions de citoyens qui ne sont pas contribuables parce que leurs revenus sont trop bas ou nuls, — et nous comprendrons mieux que les Etats-Unis ne doivent pas être jugés exclusivement sur Ford, Rockefeller et quelques autres nababs.

\* \* \*

Le recensement décennal est pour bonne part terminé aux Etats-Unis.

Il révèle d'intéressants détails sur le mouvement de la population, notamment dans les grandes villes.

Le tableau ci-dessous permettra de se faire une idée du développement parfois prodigieux de certaines cités depuis trente ans :

	1900	1910	1920	1930
New-York. . . . .	4,437,332	4,766,883	5,620,048	6,955,934
Chicago. . . . .	1,698,575	2,185,283	2,701,705	3,373,753
Philadelphie. . . . .	1,293,697	1,549,098	1,823,779	1,963,000
Détroit. . . . .	285,764	465,766	993,678	1,564,397
Los Angeles. . . . .	102,479	319,198	576,673	1,231,730

On notera spécialement l'essor de Détroit et de Los Angeles. L'explication? L'industrie automobile pour la première, et l'industrie cinématographique pour la seconde.

\* \* \*

Encore des chiffres? — Pour ce que cela me coûte!

Cent nonante mille huit cent cinquante personnes ont été tuées par les automobiles aux Etats-Unis depuis 1920. L'année dernière enregistra un chiffre record — qui sera battu en 1930 : — 31,000 tués et 1 million de blessés, — soit près de 94 % de tous les accidents de voirie.

Et plus de la moitié sont survenus aux croisements de rues et aux carrefours. Ce qui prouve qu'aux Etats-Unis comme en Bel-

gique, c'est aux mêmes endroits que s'impose une particulière prudence.

Ceci n'est qu'une des multiples réflexions que peuvent suggérer tous les chiffres alignés ci-dessus.

\* \* \*

Et les suivants n'appellent pas moins de commentaires.

Il y a aux Etats-Unis, — terre bénie du protestantisme et de tous ses sous-produits, — 212 dénominations religieuses différentes. Ces multiples « Eglises » (?) possèdent 232,000 bâtiments destinés au culte, et une congrégation de 44,380,000 adeptes de plus de treize ans. J'allais oublier des propriétés, pour plusieurs milliards de dollars.

Quarante-quatre millions trois cent quatre-vingt mille adeptes, cela fait à peu près la moitié de la population adulte du pays. C'est-à-dire qu'un adulte sur deux appartient à une religion déterminée. Ce qui revient à dire aussi qu'à peu près la moitié ne relève d'aucune Eglise.

Toutes ces « Eglises » ont-elles de nombreux fidèles? C'est une autre question. Cinquante d'entre elles comptent moins de 1,000 sectateurs adultes. Quarante-huit autres ont de 1,000 à 5,000 fidèles. Plus de la moitié des dénominations ont moins de 7,000 fidèles; 24 seulement ont plus de 200,000 membres adultes. Il est vrai qu'à 24 elles englobent 91 % de la population religieuse adulte des Etats-Unis.

Quelle est la « dénomination » la plus nombreuse? Les statistiques nous disent que c'est l'Eglise catholique, avec 13 millions 300,000 membres de plus de treize ans. Ce qui revient à dire que sur 10 adultes membres d'une Eglise, 3 sont catholiques.

Puis viennent les 3,700,000 méthodistes; les 3,300,000 baptistes; les 2,930,000 Juifs; les presbytériens, les disciples du Christ et les baptistes du Nord comptent chacun de 1 à 2 millions de membres.

L'Eglise baptiste nègre comprend 2,914,000 adeptes; 24 sectes sont exclusivement nègres; les 4 principales d'entre elles, dont la baptiste, groupent 85 % des nègres adultes religieux.

L'Eglise catholique est un des quatre grands corps religieux qui aient progressé davantage pendant la dernière décennie que pendant la décennie précédente.

\* \* \*

Encore des chiffres, et pas minces. Même aux Etats-Unis ils ont fait sensation. Il s'agit du... des... comment dire? Rémunération, traitement, appointement? En présence de l'énormité de la somme, on hésite.

Bref, il s'agit de ce que gagne M. Eugène Grace, en sa qualité de président de la *Bethlehem Steel Corporation*.

Officiellement, ce n'est pas extraordinaire : 12,000 dollars par an. Seulement, au cours d'un récent procès mettant aux prises la compagnie avec une autre société, il fut révélé qu'outre son traitement fixe, M. Grace bénéficiait de certains extras, sous forme d'une gratification égale à 3,319 % des bénéfices nets de la société.

Or, en 1929, ces bénéfices de la *Bethlehem Steel Corporation* s'élevèrent à 49 millions de dollars, tant et si bien que M. Grace toucha un petit supplément de 1,623,753 dollars; — soit plus de 56 millions de francs.

Une fois en passant, direz-vous...

Mais pas du tout. Ces inoffensifs 3 % sont alloués à M. Grace depuis 1925, et sous cette forme il a touché depuis lors le coquet total de 5,497,684 dollars. Il est vrai, fait-on observer, que ce montant comprend les 12,000 dollars annuels de traitement fixe.

On est enchanté de le savoir, et de constater qu'en cinq ans l'honorable M. Grace a touché près de 200 millions de francs. C'est une présidence qui rapporte.

Lorsque ces chiffres furent connus, l'opinion se divisa en deux camps : les uns estimant qu'aucun homme au monde ne peut valoir, pour une affaire, plus d'un million de dollars par an; les autres prétendant au contraire, et en grand nombre, que payer un génie son poids d'or est de bonne politique, et constitue un excellent placement pour les actionnaires.

La question reste ouverte. Que ne s'est-elle posée au sujet du soussigné!...

CH. DU BUS DE WARNAFFE.

## Le secret de Léon Bloy<sup>(1)</sup>

### Le secret dans le « Désespéré »

Le 15 août 1894, Léon Bloy m'écrivait :

« ... J'aurais pu vous dire des choses profitables, car je vous assure que Marchenoir est autre chose qu'un littérateur. Vous avez bien compris que le *Désespéré* est une autobiographie, mais vous ne pouvez savoir combien c'est une autobiographie! Les chapitres XXXIX, LXIV, LXV et LXVIII, par exemple, ont dû vous avertir que l'auteur n'a pas encore livré toutes ses pensées.

» En réalité, j'ai beaucoup reçu, ayant épouvantablement enduré, et il me reste beaucoup à donner à mes tristes contemporains. Je suis, donc, inébranlablement persuadé que Dieu m'accordera de ne pas périr avant d'avoir achevé ma tâche.

» On a fait ce qu'on a pu pour me tuer, cependant...

» Étant plus jeune de quelques années, je m'étonnais de cette chicanerie merveilleuse de certains personnages, comblés des biens de ce monde, qui eussent pu si facilement aider de leur superflu le seul écrivain qui ait quelque chose à dire pour la Gloire de leur Seigneur Dieu, abominablement outragé...

» ... J'irai jusqu'au bout, n'en doutez pas et l'indigent Marchenoir donnera peut-être du pain à ceux mêmes qui n'ont pas eu pitié de ses douleurs. »

Je n'avais encore vu Léon Bloy qu'une fois, avec enthousiasme, certes, et sans banalité, c'est vrai, quand il m'écrivit sur ce ton où il est facile, après tout ce qu'on a lu, de reconnaître son thème constant. Sans faire entrer tout le monde dans l'historique même de son secret, il essayait, dès qu'il croyait avoir rencontré un cœur bien disposé, d'en communiquer la substance. Tout de suite, il vous faisait entendre qu'il n'était pas un artiste, un écrivain, pas même un écrivain catholique (l'a-t-il assez répété, assez crié!). Mais un homme réservé, unique, qui devait, par mission spéciale, communiquer à son siècle un message important à la Gloire de Dieu, et bien que prédestiné aux pires souffrances à cause de cette mission, il ne pouvait, à cause même de cette mission, mourir avant que la Gloire de Dieu se fût manifestée.

Cette indication de quatre chapitres du *Désespéré* (2), comme étant particulièrement importants dans la pensée et aussi la vie de l'auteur, puisqu'il s'agit d'une autobiographie et combien intime, on comprend que je m'y sois précipité.

Bien que j'y aie déchiffré, depuis, infiniment plus de choses — j'étais jeune et n'avais pas encore reçu beaucoup de confidences — mon Maître fût assez content de la façon dont je les entendis, car il me donna aussitôt le *Salut par les Juifs* qui contient justement la substance du secret comme le *Désespéré* en contient l'historique.

Il y avait déployé, comme un drapeau, cette dédicace qui en souligne l'importance : « *le livre pour lequel je m'estime le plus* ».

Une personne de ma famille, troublée par cette formule qu'elle n'entendait pas dans son vrai sens, se permit, un jour, de la sacri-

fier à l'humilité chrétienne, abîmant à jamais mon exemplaire. Que le dieu des bibliomanes lui pardonne s'il y a lieu! Ne l'honorant guère, de pareilles offenses à ce dieu bien moderne me laissent froid. Ce que j'en retiens, c'est que cette dédicace loin d'avoir le sens naïvement fat qu'elle a fait supposer, témoigne seulement qu'en 1805 le *Salut par les Juifs* était l'œuvre où Léon Bloy avait mis le plus de lui-même, celle, plutôt, où il avait enfermé le message même qu'il se croyait, de par Dieu, appelé à transmettre aux hommes.

Les *Lettres à sa Fiancée* n'ont été connues qu'en 1923. Mais celle que m'écrivit Bloy se lit intégralement dans le *Mendiant ingrat* (1896). De tant d'admirateurs et de panégyristes haletants, aucun ne paraît s'être avisé d'utiliser le renseignement qui y est à chacun gratuitement donné.

Mais qui sait lire?

Faisons ce à quoi personne ne s'est encore décidé, et lisons ces pages même. Nous verrons bien ce que nous en rapporterons.

### I. — CHAPITRE XXXVIII.

Le chapitre XXXIX, disons-le tout de suite, déçoit. Sauf une puissante page sur la basilique de Saint-Denis, mais où ne flotte aucun mystère particulier à Bloy, on se demande en vain pourquoi il retiendrait notre attention. Il raconte le voyage de la Chartrreuse à Paris.

N'en doutons pas, mon correspondant a fait erreur. En feuilletant son livre pour m'indiquer l'endroit exact, une page a glissé sous ses doigts. Alors qu'il pensait ne feuilleter qu'un chapitre, il en avait en réalité feuilleté deux, et m'indiquait le XXXIX<sup>e</sup> quand il avait en vue le XXXVIII<sup>e</sup>. De fait, si je lis ce chapitre XXXVIII, tout devient clair : c'est celui qui contient cette page 180 dont nous connaissons l'importance. Mais puisque nous l'avons lu plus haut, inutile d'y revenir.

### II. — LE CHAPITRE LXIV

Il commence ainsi :

« Une des pratiques religieuses auxquelles il (Marchenoir) tenait le plus était la grand-messe de la paroisse, celle-là qu'on a nommée, dans un style abject, « l'opéra du peuple », probablement par antiphrase, puisqu'il est interdit au peuple d'y assister... »

Voici, je crois, les passages qui vont à notre sujet :

« La grand-messe est une agonie d'holocauste accompagnée de chants nuptiaux... Elle renouvelle, sans lassitude, en des cérémonies toujours identiques, l'énorme confabulation du Seigneur avec les hommes.

» — Je vous ai créés, vermine très chère, à ma ressemblance trois fois sainte, et vous m'avez payé en me trahissant. Alors, au lieu de vous châtier, je me suis puni moi-même. Il ne m'a plus suffi que vous me ressemblassiez, j'ai senti, moi, l'Impassible, une soif divine de me rendre semblable à vous, pour que vous devinsiez mes égaux, et je me suis fait vermine à votre image.

» Vous croupissez, comme il vous plaît, dans la fange rougie de mon sang, au pied de la Croix où vous m'avez fixé par les quatre membres pour que je ne m'éloignasse pas. Nous voilà donc ainsi, vous et moi, depuis deux mille ans bientôt. Or, ce bois est affreusement dur et vous ne sentez pas bon, mes enfants chéris...

» Je ne vois guère que mon serviteur Elie qui pourrait venir me délivrer, pour qu'il me fût possible, enfin, de vous baptiser et de vous lessiver dans le feu, comme je l'ai tant annoncé. Mais ce prophète est endormi, sans doute, d'un puissant sommeil, depuis si longtemps que je l'appelle dans l'angoisse du *Sabbathani!*...

» Il viendra, pourtant, je vous prie de le croire, et vous apprendrez alors, imbéciles ingrats, ce que je suis capable d'accomplir.

» En ce jour, les épouvantes de Dieu militeront contre les hommes, parce qu'on verra la chose inouïe et parfaitement inattendue, qui doit déraciner jusque dans ses fondements l'habitable humain, c'est-à-dire la translation des figures en réalités... Je vous aveuglerai, parce que je suis l'auteur de la Foi, je vous désespérerai parce que je suis le premier-né de l'Espérance, je vous brûlerai parce que je suis la Charité même. Je serai sans pitié, au nom de la Miséricorde et ma Paternité n'aura plus d'entrailles, sinon pour vous dévorer.

(1) Voir *Revue* des 1<sup>er</sup>, 8, 29 août et 5 septembre 1930.

(2) Dans l'édition originale, il en compte 71.

» Ma Croix méprisée éclatera de splendeur, comme un incendie dans la nuit noire... Ah! vous m'avez dit d'en descendre et que vous croiriez en moi. Vous m'avez prié de me sauver moi-même, puisque je sauvais les autres. Eh! bien, je vais combler tous vos vœux. Je vais descendre effectivement de ma Croix, lorsque cette épouse d'ignominie sera toute en feu, — à cause de l'arrivée d'Elie — et qu'il ne sera plus possible d'ignorer ce qu'était, sous son apparence d'abjection et de cruauté, cet instrument d'un supplice de tant de siècles!...

» Toute la terre apprendra, pour en agoniser d'épouvante, que ce Signe était mon Amour lui-même, c'est-à-dire l'ESPRIT-SAINT, caché sous un travestissement inimaginable.

» Cette Croix qui me dépasse de tous les côtés, pour exprimer, dans sa Folie, les adorables exagérations de votre Rachat, Elle va dilater sur toute la terre ses Bras torréfiants. Les montagnes et les vallées se liquéfieront comme la cire, et votre Dieu, décollé de son lit, posera de nouveau, sur le sol d'Adam, ses deux pieds percés, pour savoir si vous tiendrez parole en croyant en lui.

» Il vous regardera avec la Face de sa Passion, mais ruisselante, cette fois, de la lumière de tous les symboles préfigurateurs que ce prodige allumera, devant lui, comme des flambeaux, et, — pour avoir fait dans le temps des ténèbres, l'usage qu'il vous aura plu de votre liberté de pourriture, — vous connaîtrez, à votre tour, ce que c'est que d'être abandonné de mon Père, la Soif vous sera enseignée et toute justice sera consommée en vous, dans les épouvantables Mains ardentes que vous aurez blasphémées!

» Tel était en Marchenoir l'étrange écho de la liturgie sacrée. La ferveur de ce millénaire tendait sans cesse aux accomplissements de la fin des fins. Tous les desiderata des âmes les plus sublimes accouraient à cette âme, comme une invasion de fleuves, et sa prière intérieure mugissait comme l'impatience des cataractes.

» Ce chrétien inouï ne pensait même plus à son triste temps. Les colères immenses que soulevait en lui la promiscuité des ambiances turpitudes, étaient oubliées. Involontairement, il assumait, en de surhumains transports, la dérégulation de tous les âges.

— Vous avez promis de revenir, criait-il à Dieu, pourquoi donc ne revenez-vous pas? Des centaines de millions d'hommes ont compté sur votre Parole, et sont morts dans les affres de l'incertitude. La terre est gonflée des cadavres de soixante générations d'orphelins qui vous ont attendu. Vous qui parlez du sommeil des autres, de quel sommeil ne dormez-vous pas, puisqu'on peut vociférer dix-huit siècles sans parvenir à vous éveiller?... Lorsque vos premiers disciples vous appelèrent dans la tempête, vous vous levâtes pour commander le silence au vent. Nous ne périssons pas moins qu'eux, je suppose, et nous sommes un milliard de fois plus infortunés, nous autres, les déshérités de votre présence, qui, n'avons pas même le décevant réconfort de savoir en quel lieu de votre univers vous dormez votre interminable sommeil!

» Ces objurgations, que les docteurs de la loi eussent condamnées, il ne pouvait s'empêcher de les renouveler sans relâche. C'était la respiration de son âme, quand il s'exhalait vers le ciel, et, — depuis la mort du prêtre (1) qui lui avait ouvert l'entendement — il n'avait pu rencontrer que Véronique dont le simple esprit ne se scandalisait pas de cette impétueuse façon de parler à Dieu...»

Ce chapitre se rencontre, lui aussi, avec un passage des lettres à M<sup>lle</sup> Molbeck, où le fiancé expose sa théorie sur la Croix et sur le Saint-Esprit. Il croit « être sûr que c'est en ce point qu'il est » appelé à recevoir le plus de lumières et qu'il n'a tant souffert » que pour se préparer à cette prodigieuse faveur. » (*Lettres à sa fiancée*, p. 42.)

Lorsqu'il en vient à traiter de la Croix dans le *Salut par les Juifs*, chapitre XXVII, Bloy cite encore ce chapitre du *Désespéré*.

Il apparaît donc de plus en plus, maintenant que nous tenons le secret, qu'il est bien la clé de Bloy et que le *Désespéré* n'est pas seulement une autobiographie, mais l'histoire de la *Vocation de Bloy*, l'énumération des divers événements, quelques-uns surnaturels au premier chef d'après lui, qui l'ont mis en possession de sa doctrine et l'ont contraint à prendre à l'égard de son siècle l'attitude étrange et violente qui lui fut si furieusement reprochée.

### III. — CHAPITRE LXV

Le fragment qu'on va lire est d'importance, car il est le seul endroit, à ma connaissance, où Bloy ait jamais rapporté — et

(1) L'abbé Tardif de Noidren.

encore, sous la forme atténuée d'allusion — la révélation qui lui fut faite par Véronique, qu'il serait mêlé par Dieu pour une part obscure et qu'il n'a jamais osé préciser, dans le Drame divin des derniers temps, ou disons mieux, de la prochaine Epiphanie.

Marchenoir (on sait que c'est Léon Bloy) a poursuivi longtemps avant dans la nuit ses recherches d'exégète, de scrutateur des volontés divines, encore plus pour distraire en lui la passion qui l'entraîne vers Véronique que pour trouver quelques lumières dans l'Écriture. Vain effort, la tentation est trop forte. Il cède, s'approche de la chambre de Véronique et... la trouve ruisselante de larmes, priant pour lui.

« Soudain, comme si la présence de son pantelant ami, immobile et debout à l'extrémité de son oratoire, l'eût impressionnée, elle se retourna, et venant vers lui, lentement...

— O mon Joseph! lui dit-elle en roulant sa tête sur ce cœur dévasté, cher malheureux à cause de moi, ne pleurez pas, je vous en supplie, vos peines vont bientôt finir...

« ... Vous êtes captif, comme le premier Joseph dans une très rigoureuse prison, et je prie, sans cesse, pour que Dieu vous en délivre. Croyez-vous qu'il puisse résister longtemps à une fille aussi importune?... Ah! ça, mais, — ajouta-t-elle —, se redressant tout à coup, et posant ses mains sur les épaules de Marchenoir — vous ne savez donc pas qui vous êtes (1), mon ami, vous ne voyez donc rien, vous ne devinez rien? Cette vocation de sauver les autres, malgré votre misère, cette soif de justice qui vous dévore, cette haine que vous inspirez à tout le monde et qui fait de vous un proscrit, tout cela ne vous dit rien, à vous qui lisez dans les songes de l'histoire et dans les figures de la vie (2)?... »

« Cette question peu ordinaire, ce n'était pas la première fois que Véronique l'adressait à son ami lamentable. Elle n'était pas plus inouïe pour lui que tant d'autres choses insolites ou hétéroclites qui avaient fait de sa vie un paradoxe. Cette habitante « de l'autre rive », — eût dit Herzen, — à laquelle aucune dévote ne ressemblait, paraissait avoir reçu, en même temps que le don de la perpétuelle prière, la faculté surhumaine de tout ramener à une vision objective si parfaitement simple que le synthétique Marchenoir en était confondu. Souvent, elle le suggérait, à son insu, et le remplissait de lumière, sans se douter du prodige de son inconsciente pédagogie.

« Un jour, que le symboliste scripturaire lisait en sa présence, en les interprétant, les premiers chapitres de la Genèse, elle l'interrompit à l'endroit de la fameuse justification d'Eve déçue : « Le serpent m'a trompée », et lui dit : — Retournez cela, mon ami, vous aurez la consommation de toute justice. De manière ou d'autre, il faudra que le serpent réponde, à son tour : *c'est la Femme qui m'a trompé* (3)!

« Marchenoir avait été sur le point de se prosterner d'admiration devant cette ingénuité divine qui raturait la sagesse de quarante docteurs plus ou moins subtils, en forçant, d'un seul mot naïf, toutes les énergies de l'intelligence à se résorber dans le rudimentaire concept du talion.

« La merveille s'était renouvelée un assez grand nombre de fois, pour qu'il regardât cette fille à peu près comme une prophétesse, — d'autant plus incontestable qu'elle s'ignorait elle-même, s'estimant trop honorée de recevoir les leçons de certains apôtres qui eussent dû l'écouter avec tremblement.

« Toutefois, en ce qui le concernait personnellement, le confident ébloui gardait une réserve austère, qui le rendait sourd-muet aux ouvertures amphibologiques semblables à celles qui venait de lui être faites, sous la forme captieuse d'une interrogation pleine d'innocence, mais pouvant, après tout, émaner indifféremment de n'importe quel abîme...

« Que cette étonnante fille eût l'intuition d'une *solidarité* si absolue, que toutes les attingentes idées d'espace, de temps et de nombre, fussent dissipées comme la fumée des songes, et qu'elle accumulât sur la tête du malheureux homme qui l'avait rachetée, toutes les identités éparses des Sauveurs immolés et des héroïques Nourriciers défunts, dont il lui avait raconté l'histoire; que, par

(1) Souligné par l'auteur. Remarquez combien de fois Léon Bloy a, depuis, affirmé que personne ne sait qui il est, ni à qui il parle... Comment croire, en effet, qu'un rédacteur du *Chat noir*, du *Gil Blas* ou du *Mercury* fût Elie ou Simon le Cyrénéen?

(2) Là encore on a tout Bloy, même sa théorie du symbolisme, conçue grâce à l'abbé Tardif, antérieurement à Véronique. Si celle-ci y fait allusion c'est que Bloy l'a formée. Elle ne lui rend ici que l'écho agrandi et transformé de ce qu'il lui enseignait.

(3) Rappelons-nous la lettre à Hello du 18 mai 1880.

l'effet d'un amour de femme exorbitamment sublimé, il lui apparaît, en une façon substantielle, comme son Adam, son Joseph d'Egypte, son Christ et son Roi, il ne jugeait pas expédient d'y contrevenir, — ses propres pensées empruntant souvent leur accroissement et leur être définitif aux extra-logiques formules, dont la voyante illettrée s'efforçait d'algrébriser, pour lui, ses indéterminables aperceptions.

» Mais, ce jour-là, vibrant encore du trouble charnel qui avait précédé cette mise en demeure de se manifester comme un Dieu, il se sentit écrasé d'humiliation et de repentir...

» — Hélas, répondit-il, pour commencer, je ne vois rien. Je sais, ma douce visionnaire, que vous me croyez appelé à de grandes choses, mais comment pourrais-je vous croire? Il me faudrait un autre *signe* que cette perpétuelle agonie. »

Les allusions sont voilées, Bloy s'avance à pas feutrés : il s'est trop manifesté sous le prêtre-nom de Marchenoir pour tout dire, et bien qu'il écrive ses mémoires, leur ayant donné une vague apparence de roman, il synthétise et résume ce que Véronique a dit. Mais on peut être sûr qu'il rapporte l'essentiel et que Véronique a bien dit — après l'avoir entendu de lui — : « Mais vous ne savez donc pas qui vous êtes! Vos peines vont bientôt finir. Cette vocation de sauver les autres, malgré votre misère, cette soif de justice, cela ne vous dit rien? C'est-à-dire, cet homme, cet Elie (1) dont la présence doit faire descendre Jésus de sa Croix, pourquoi serait-il un autre que vous? »

#### IV. — CHAPITRE LXXIX (2)

Encore ici on constatera que les endroits les plus notables s'embroient admirablement avec tout ce que nous avons recueilli :

« Le crime d'être pauvre n'est mentionné clairement dans aucun Code, ni dans aucun recueil de jurisprudence pénale. Tout au plus est-il placé parmi les simples délits relevant des tribunaux correctionnels et assimilé au vagabondage, qui n'est lui-même, qu'une conséquence de la pauvreté.

» Mais ce silence est une sanction péremptoire de la terreur universelle qui refuse de préciser son objet.

» Indiscutablement, la Pauvreté est le plus énorme des crimes, et le seul qu'aucune circonstance ne saurait atténuer aux yeux d'un juge équitable. C'est un crime tel que la trahison, l'inceste, le parricide ou le sacrilège paraissent peu de chose, en comparaison...

» Aussi le genre humain ne s'y est jamais trompé, et l'infailliable instinct de tous les peuples, en n'importe quel lieu de la terre, a toujours frappé d'une identique réprobation les titulaires de la guenille et du ventre creux...

» Les indignes ne furent condamnés formellement ni au feu, ni à l'écartèlement, ni à l'estrapade, ni à l'écorchement, ni au pal, ni même à la guillotine...

» Seulement, le génie tourmenteur qui s'est appelé la Force sociale, a su rassembler pour eux, en une gerbe unique de tribulation souveraine, toute cette floré éparsée des pénalités criminelles. On les a sereinement, tacitement, excommuniés de la vie et on en a fait des réprouvés. Tout *homme du monde*, — qu'il le sache ou qu'il l'ignore, — porte en soi le mépris absolu de la Pauvreté...

» L'opprobre de la misère est absolument indicible, parce qu'elle est, au fond, l'unique souillure et le seul péché. C'est une coupe si démesurée que le Seigneur Dieu l'a choisie pour sienne, quand il s'est fait homme pour tout assumer.

» Il a voulu qu'on le nommât, par excellence, le Pauvre et le Dieu des Pauvres...

» Voilà bientôt deux mille ans que l'Eglise préconise la pauvreté. D'innombrables saints l'ont épousée, pour ressembler à Jésus-Christ, et la vermineuse proscrire n'a pas monté d'un mil-

lionième de cran dans l'estime des personnes décentes et bien élevées.

» C'est qu'en effet la pauvreté *volontaire* est encore un luxe, et, par conséquent, n'est pas la vraie pauvreté, que tout homme abhorre... Saint François d'Assise était un amoureux et non pas un pauvre...

» La pauvreté véritable est involontaire, et son essence est de ne jamais pouvoir être désirée. Le christianisme a réalisé le plus grand miracle possible en aidant les hommes à la supporter par la promesse d'ultérieures compensations... S'il n'y a pas de compensations, au diable tout! Il est insensé d'espérer mieux de notre nature...

» Ils se sont tenus debout [les pauvres], au pied de la Croix, depuis la sanglante Messe du grand Vendredi... Pendant des générations ils ont chuchoté d'éperdues prières à l'oreille de l'Hostie divine, et, — tout à coup, — on leur dévoile, d'un jet de science électrique, ce gibet poudreux où la dent des bêtes a dévoré leur Rédempteur... Zut! alors, ils vont s'amuser!...

» *Tout riche qui ne se considère pas comme l'INTENDANT et le DOMESTIQUE du Pauvre est le plus infâme des voleurs et le plus lâche des fratricides.* Tel est l'esprit du christianisme et la lettre même de l'Evangile... C'est heureux pour les détresseurs et les assassins, que l'animal soi-disant pensant soit si réfractaire au syllogisme parfait. Il y a diablement longtemps qu'il aurait conclu à l'étripement et à la grillade, car la peste, bien sentie, du riche sans cœur n'est pas humainement supportable. Mais la conclusion viendra, tout de même, et probablement bientôt, — étant annoncée de tous côtés par d'indéniables prodromes...

» Les riches comprendront trop tard, que l'argent dont ils étaient les usufructiers pleins d'orgueil, *ne leur appartenait ABSOLUMENT pas*, que c'est une horreur à faire crier les montagnes, de voir une chienne de femme, à la vulve inféconde, porter sur la tête le pain de deux cents familles d'ouvriers, attirés par des journalistes et des tripotiers dans le guet-apens d'une grève; ou de songer qu'il y a, quelque part, un noble artiste qui meurt de faim, à la même heure qu'un banquieroutier crève d'indigestion!...

» Ils se tordront, de terreur les Richards-cœur de porcs et leurs impitoyables femelles, ils beugleront en ouvrant des gueules, où le sang des misérables apparaîtra en caillots pourris! Ils oublieront, d'un inexprimable oubli, la tenue décente et les airs charmants des salons, quand on les déshabillera de leur chair et qu'on leur brûlera la tête avec des charbons ardents... Car il faut, indispensablement, que cela finisse, toute cette ordure de l'avarice et de l'égoïsme humain!

» Les dynamiteurs allemands ou russes ne sont que des précurseurs, ou, si l'on veut, des sous-accessoires de la Tragédie sans pareille, où le plus Pauvre et, par conséquent, le plus *Criminel* des hommes que la férocité les lâches ait jamais châtié, — s'en viendra juger toute la terre dans le *Feu* des cieux! »

En novembre 1892, une bombe ayant réduit en capitotade le commissariat de police de la rue des Bons-Enfants, Léon Bloy, qui collaborait à *Gil Blas*, lui apporta un article sur l'*Archiconfrérie de la Bonne Mort*. Il y dissertait sur ce thème ironique : Puissions-nous sauter à la dynamite. Quelle mort! « Etre dissipé en une seconde comme par le tonnerre, en consternant les multitudes, et terminer — à la façon de Romulus — une existence ordinairement remplie de cochonneries et de troubles », quel rêve! Et surtout mourir pour le capital, la Bourgeoisie, le droit de jour, d'être un poltron et, au nom de toutes ces belles choses, avoir des funérailles aux frais de l'Etat, voir officier sur sa tombe, les Ministres, le Conseil municipal, la Préfecture de Police, oh la bonne, l'enviable mort! » (1).

Après avoir ainsi bouffonné, il concluait en prophète, citant le chapitre que nous venons de parcourir.

« Dans ce cas, il (le Seigneur) sera forcé de confesser devant tous ses Anges, que nous aurons été (nous, les pauvres, révoltés enfin) ses instruments pour vous consumer... »

L'article fut refusé par *Gil Blas* étranglé d'horreur. Pareil cynisme l'étonnait plus encore que les bombes qui faisaient cependant pâlir tout Paris. Une courageuse et d'ailleurs un peu loufoque

(1) Cf. ce que nous avons cité à propos de Naundorff du *Fils de Louis XVI*.

(1) Allusion au mot des Juifs à la Passion : « Il invoque Elie. » Au témoignage de Mathieu lui-même, ce n'est qu'un contresens du peuple ignorant l'hébreu littéraire et liturgique entendant Jésus crier *Eloi, Eloi, lamma sabachtani!* Bloy qui, pour rien au monde, n'entendrait un texte scripturaire dans son sens obvie, littéral, recueille ce contresens pieusement et croit dur comme fer que Jésus finira de souffrir quand Elie aura enfin entendu l'appel du crucifié.

(2) Commence ainsi :

« La loi salique ne fût jamais écrite, parce que c'était la loi vitale, essentielle, de la monarchie française... »

Il se clôt par ces mots :

« ... le plus *Criminel* des hommes que la férocité des lâches ait jamais châtié, — s'en viendra juger toute la terre dans le *Feu* des cieux! »

# Autour de 1830<sup>(1)</sup>

## Les précurseurs des grands congressistes

La chute de Napoléon a entraîné la création du royaume des Pays-Bas.

« N'ayant cru pouvoir avant qu'un traité ne l'eût délié de ses serments continuer ses fonctions de magistrat au nom des puissances alliées, O. Leclercq est tenu pour démissionnaire et repartit au barreau (2). »

Il est alors nommé membre de la commission chargée de reviser et d'appliquer aux provinces méridionales du nouveau royaume la « Loi fondamentale » en vigueur dans les autres, loi fondamentale à laquelle il travailla quatre mois à La Haye (3), charte d'abord violemment attaquée par bon nombre de Belges et finalement considérée par la plupart d'entre eux, lors des pétitionnements précédant la révolution de 1830, comme le palladium de leurs droits méconnus.

En septembre 1815, Olivier Leclercq devient procureur général près la Cour supérieure de justice séant à Liège, et, en février 1816, il est chargé, avec le titre de commissaire juge, de faire partie du tribunal d'arbitres qui liquideront les « réparations » dues par la France aux alliés.

Cette mission le retient deux ans à Paris. Perpétuel recommencement de l'Histoire, les lettres qu'il écrit de là à son fils Mathieu Leclercq, étudiant en droit à Bruxelles, ont l'air en bien des passages de dater d'hier. Il faut reconnaître, cependant, que les Français d'alors s'exécutaient de moins mauvaise grâce que les Allemands d'aujourd'hui. La politique intérieure les passionnait plus que celle qui dépassait leurs frontières.

Ami de la liberté, Olivier Leclercq note plaisamment la licence qu'on en peut faire : « Dans ce pays, écrit-il à son fils, qui, après avoir été froissé par le pouvoir absolu, renaît à la liberté, il en est qui croient que cette liberté consiste à proclamer leurs opinions sur les opérations du gouvernement et avec hauteur, surtout en parlant de ceux qu'ils craignaient naguère. Ce ton élevé, un peu arrogant, leur paraît celui de la liberté. Celle-ci n'existerait pas si elle devait être accompagnée de quelque politesse, de quelques-unes de ces formules honnêtes qu'ils ont entendu dire avoir pris naissance dans l'esclavage. »

Dans une autre lettre, il reprend philosophiquement : « Nous avons dans les différents États deux espèces de mécontents, ce sont les frondeurs et ceux qui se croient appelés à gouverner. Les premiers ne considèrent dans les choses et dans les lois que les côtés qui peuvent donner prise à la critique; ils tombent dessus à corps perdu, mais ils passent sous silence le bien qu'elles renferment... Ils croient qu'il y a beaucoup plus d'esprit à critiquer qu'à louer parce qu'on se place en quelque manière au-dessus du législateur... Les seconds ont quelques idées dans la tête et dès que les lois qu'on porte ne les adoptent pas, ils jugent magistralement qu'elles sont mauvaises. C'est l'orgueil ou l'envie qui a donné naissance à ces gens-là. »

Le début du règne de Guillaume I<sup>er</sup> sur ses nouveaux sujets n'était pas dépourvu de bon vouloir ni même de sollicitude. Les gens impartiaux, désirant sincèrement le bien et la paix, étaient loin de condamner dès les prémices l'union des Pays-Bas. Si les grands diplomates « interalliés » qui avaient tenu le nouvel État sur les fonts baptismaux pouvaient espérer une heureuse consolidation de leur œuvre, parmi les Belges, les esprits modérés et de quelque expérience politique devaient en souhaiter le bonheur dans la prospérité.

A l'occasion d'un dîner hollandobelge, Olivier Leclercq s'était permis quelques couplets sans prétention qui exprimaient ce sentiment. Voici les deux derniers :

*Dignes émules de nos pères,  
Un indissoluble lien  
De nous fait un peuple de frères;  
La concorde en est le soutien.*

(1) Voir la Revue du 5 septembre 1930.

(2) A. LE ROY, *Liber Memorialis de l'Université de Liège*.

(3) La Commission qui rédigea la Loi fondamentale se composait de 11 Hollandais et de 11 Belges. Ces derniers étaient : MM. comte d'Aerschot, Dorange, F. Dubois, Gendebien, Holvoet, O. Leclercq, comte de Méan, comte de Merode Westerlo, comte de Thiennes, Raepsac t, Lampsin.

publication belge, *L'Art moderne*, dut héberger ces pages compromettantes.

On voit comme est tenace chez Léon Bloy l'idée que le moment approche où la terre passera par le feu. Les événements le crient, et que Bloy est autorisé par eux, c'est toute la raison d'être du symbolisme de l'histoire. Les Décrets de 1880, l'incendie de l'Opéra-Comique ou, plus tard, du Bazar de la Charité, la fin du siècle, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les agitations du Midi en 1906, le mont Pelé puis la guerre de 1914, tout lui est indice qu'enfin voici le Seigneur!

Il a dit à je ne sais plus qui : « J'ai passé ma vie à attendre les Cosaques et le Saint-Esprit ». Les Cosaques, c'est n'importe quelle catastrophe. Tout ce qui tue, tout ce qui brûle, surtout, lui apparaît comme l'avant-garde du foudroyant Esprit.

Maissi les événements persuadent si bien Léon Bloy que le monde n'en peut plus, que c'est trop affreux pour durer encore, c'est que quel'un avait concentré, confirmé, décuplé, ses désirs, devenus, par la réflexion, des pressentiments, et qu'on lui avait dit :

« Oui, Dieu va descendre, et tu seras là! »

On comprend que Bloy ait voulu « la faire passer à tout le peuple », cette annonce que Dieu heurtait à nos portes!

La conclusion de ce chapitre est simple, relisons le *Désespéré*, on le comprendra désormais.

On y verra la préparation de Bloy, sa vocation, son appel, et à vrai dire, inscrit partout, l'essentiel du message qu'il croyait avoir reçu pour l'instruction et la condamnation du monde.

Ce livre étrange, certainement unique, d'une autre envergure, d'une autre noblesse de cœur que les *René*, *Adolphe*, *Volupté* ou *Dominique* et autres romans autobiographiques, dont l'auteur réduit tout à des coucheries faites ou manquées, n'a été conçu que pour des chapitres comme les IX<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup>, et les quatre autres que nous avons cités, le reste n'a d'autre raison que de préparer, expliquer et justifier les pages lourdes du secret.

En soit témoin ceci qu'écrivait Bloy à Georges Montchal, le dédicataire justement du *Désespéré* :

« Paris, 16 janvier 1895.

« Tes lettres et celles de Mme X m'ont assez appris, m'ont assez montré votre enfer. C'est une chose vraiment plus mystérieuse que vous ne paraissez le croire, l'un et l'autre, que la persistance et la durée de notre mauvaise fortune. Depuis 1885 nous n'échangeons que des lamentations ou de douloureuses confidences, à moins que, lassés de nous affliger réciproquement, nous ne gardions un morne silence.

« Rien ne nous a réussi de ce que nous avons entrepris pour surmonter la misère. Elle s'est, au contraire, aggravée, hélas!

« Plût à Dieu, cependant, chers amis, que vous fussiez aussi peu abattus que moi! Plus je souffre, et moins je désespère. Aucune avanie ne me jette par terre, aucun écueil ne me fait sombrer, aucun marteau ne m'écrase. Je suis indémolissable.

« Combien de fois ne vous ai-je pas écrit que j'espérais tout, que j'attendais tout, fût-ce au fond du gouffre, du plus bas et du plus horrible gouffre! Je vous l'aurais écrit plus souvent, si j'avais toujours eu les vingt-cinq centimes d'un timbre postal, car je n'ai, en vérité, aucune autre chose à dire.

« Ma très profonde et très inébranlable conviction, c'est que je suis réservé pour être le témoin de Dieu, l'ami très sûr du Dieu des pauvres et des opprimés, lorsque l'heure sera venue, et que rien ne prévaudra contre cet appel. J'ai l'incomparable et miraculeux honneur d'être nécessaire à celui qui n'a besoin de personne, et j'ai été *salé* de douleur pour un long voyage.

« La littérature, pour laquelle je ne vis pas, et qui n'est pas mon objet, m'apparaît, depuis longtemps, comme un instrument quelconque de mon supplice, en attendant que vienne mon jour... » (*Mendiant ingrat*, pp. 329-330.)

PAUL JURY.

(La fin de cette étude paraîtra dans notre prochain numéro.)



*Mes amis, tel est le langage  
Qu'ont fait entendre nos États,  
Acceptons cet heureux présage  
Pour l'union des Pays-Bas.*

*De cette terre hospitalière  
Le Belge, et le Batave unis  
A jamais bannissent la guerre,  
Ils vivront toujours en amis,  
Pour cimenter cette alliance  
L'amitié donne ce repas,  
Que le vin coule en abondance  
A l'union des Pays-Bas!*

Lorsque le jeune Mathieu Leclercq fait part à son père de l'effervescence des esprits qu'il constate à Bruxelles, celui-ci lui répond : « Je suppose que le mécontentement dont tu parles n'est pas général dans la masse du peuple, mais seulement chez nos écrivains politiques et chez ceux qui se mêlent de gouverner les États dans leurs cabinets, d' trouver que tout va mal quand on ne suit pas leurs conseils... »

« Au reste, ajoute-t-il, j'aime assez ce mouvement : dès qu'on s'alarme un peu sur de petites choses, on montre qu'on est prêt à défendre des droits plus importants, si on y portait atteinte. Ces crailleries nous prouvent que chez nous la liberté n'est pas un vain mot et qu'on y tient. »

Mais les loyaux serviteurs du nouveau régime durent déchanter progressivement eux-mêmes. Lors de la révision de la fameuse Loi fondamentale, Olivier Leclercq avait déjà noté dans ses souvenirs avec une pointe de mélancolie la raison qui fit rejeter une partie des changements proposés par les Belges de la commission. « Les Hollandais formaient une masse compacte, votant ensemble comme un seul homme, et, malheureusement, quelques Belges pusillanimes, mais en très petit nombre, se rangèrent pour quelques cas, rares à la vérité, mais importants, du côté des Hollandais. M. Leclercq ne faisait point partie de ce petit nombre. »

Député à la seconde chambre des États généraux de 1825 à 1829, il prononça « avec une indépendance marquée, écrit Charles Faider, plusieurs discours d'opposition qui dénotaient la fermeté, la franchise et la prévoyance. »

A propos d'un de ses discours sur l'organisation judiciaire « diamétralement opposé au projet de loi en discussion » projet qui était l'ouvrage de l'impopulaire Van Maanen, Olivier Leclercq relate que ce ministre, demandant la parole et utilisant la langue française « exprima son étonnement de trouver un procureur général opposé au projet d'organisation judiciaire présenté à la Chambre par le gouvernement. M. Leclercq répliqua et anéantit les sophismes débités par le ministre ; il ajouta qu'à la Chambre il n'y avait point de procureur général, mais des représentants de la Nation remplissant les devoirs qui leur étaient imposés par leurs commettants pour le bien-être du pays ; que, quant à lui, rien ne le ferait fléchir, qu'il approuverait toujours les projets lui paraissant bons et utiles et qu'il rejeterait ceux dénués de ces qualités. »

« M. Leclercq, continue-t-il, toujours fidèle à son mandat et à son caractère indépendant, prit encore la parole pour combattre un autre projet fortement appuyé par le ministre de la Justice, mais, plus prudent cette fois, le Ministre ne prit la parole qu'à la fin de la séance et son discours fut en hollandais. Par ce moyen peu parlementaire, il mit son contradictoire dans l'impossibilité de répondre, le discours hollandais étant pour lui lettre morte. »

Van Maanen n'était cependant pas un ennemi personnel d'Olivier Leclercq. Dans les lettres que le ministre de la Justice adresse au procureur général, celui-ci la traite celui-ci de « mon honorable ami » et lui écrit d'autre part que pour faire aboutir une proposition qu'il en a reçu, il mettra « tout le zèle de l'amitié. »

Mais, lorsqu'en 1829, notre ancêtre rédige un mémoire intitulé : « Etat du peuple des Pays-Bas en 1829 et moyens d'apaiser la fermentation de ce pays », il n'est pas tendre pour un aussi aimable correspondant. Il parle du projet judiciaire du Ministre créant de nombreux cours et qu'il tient pour machiavélique : « Je trouve les preuves de ces combinaisons machiavéliques, dit-il, dans le caractère même du ministre, je le trouve dans les démarches que ce caractère lui fait faire. Ce ministre flatte les uns et traite les autres avec un dédain orgueilleux et insultant, et, s'il rencontre des résistances dans les premiers qui jusqu'alors lui avaient montré

une grande docilité, on le voit se retourner et changer ses batteries, ses complaisances ainsi que ses arrogances changent de place. J'en trouve les preuves dans le caractère de ce ministre, qui l'a poussé à faire par lui-même ou par d'autres des démarches telles qu'en emploie le solliciteur le plus bas et le plus obséquieux, pour faire adopter sa loi... »

« Le caractère hautain et tyrannique du ministre Van Maanen, dit-il plus loin, son penchant à la domination, son désir de tout faire plier sous ses volontés absolues est manifeste et on peut, sans crainte de se tromper, prononcer hardiment que l'organisation judiciaire a été produite telle qu'elle est pour établir son despotisme et rompre tous les obstacles que ce pouvoir bien organisé pouvait lui opposer. »

La Cour de La Haye ne tint pas rigueur à Olivier Leclercq de sa franchise et de son indépendance. Les solides qualités de cet esprit mûr et cultivé, jointes au savoir étendu du juriconsulte, l'avaient fait apprécier par Guillaume I<sup>er</sup>. Par ailleurs, curateur de l'Université de Liège depuis 1826 en remplacement du baron de Villenfagne (1), Olivier Leclercq fut nommé en 1829 conseiller d'Etat, fonctions qui le faisaient résider alternativement, d'année en année, à Bruxelles et à La Haye. « En cette qualité, il accompagna avec ses collègues belges l'héritier présomptif à Anvers, où ce Prince essaya vainement, comme on sait, de s'entendre avec les chefs du mouvement révolutionnaire. » (A. Le Roy.)

Que pensait Olivier Leclercq de la Révolution ? Il appartenait certainement à la masse des modérés qui, en poursuivant le redressement des griefs par une opposition légale, désapprouvaient les désordres et les hasards d'une insurrection violente. Il explique dans son autobiographie comment, logiquement, il se sépara des turbulents : « Son éloignement de tous les partis, les principes qu'il avait suivis dans toute sa carrière et qui le portaient à n'appuyer que les opinions avouées par la Justice, n'importe la source d'où elles partaient et à rejeter celles qui y étaient contraires, n'importe encore le parti d'où elles émanaient, l'éloignement de la représentation nationale de 1829. L'impartialité complète n'est plus un titre quand on élabore les moyens de créer et de faire triompher une révolution. »

Retiré de la vie politique et fixé enfin dans la capitale de la Belgique indépendante, Olivier Leclercq connaît en 1836 la satisfaction de voir son fils Mathieu élevé aux fonctions de procureur général près la Cour de cassation et en 1840 celle de lui voir confier le portefeuille de la Justice. Avant de s'éteindre au milieu des siens, respectable octogénaire, il a la douceur de noter avec bonhomie « qu'il vit tranquille à Bruxelles, estimé de ses concitoyens tant bruxellois que liégeois et hervoins, quelque soit leur position politique. Fût-il encore procureur général ou conseiller d'Etat, dit-il, il ne pourrait être mieux accueilli, il ne pourrait recevoir plus de témoignages d'estime que ceux qu'on lui prodigue. »

\* \* \*

Nous avons dit qu'Olivier Leclercq avait de qui tenir et que son grand-père avait avant lui donné des preuves publiques d'un remarquable caractère.

C'est dans le cadre étroit d'une minuscule Patrie, mais dont l'horizon familial n'en était, certes, que plus digne d'attachement, la « terre franche et libre baronnie d'Herstal-Wandre » que Mathieu le Clercq (2), bourgmestre du quartier des Wandres, eut comme tel à tenir tête à d'aussi puissants princes que le roi de Prusse et le prince-évêque de Liège.

Cette seigneurie, enclavée dans le Pays de Liège, faisait : « de toute ancienneté partie et portion du duché de Brabant et les ducs de Brabant y avaient toute juridiction, hauteur, prééminence, droit de souveraineté. Elle avait été constituée en fief en 1236 au profit de Godefroid de Louvain, frère du duc Henri de Brabant, et les héritiers successifs de Godefroid de Louvain avaient toujours reconnu les ducs de Brabant pour leurs seigneurs suprêmes et directs, faisant les reliefs de ladite Terre et prêtaient foi et hommage à cette occasion » (3).

(1) Les curateurs devaient être choisis parmi les personnes distinguées autant par leur amour pour les lettres et les sciences que par le rang qu'elles occupaient dans la société. (Art. 164 du règlement de 1816.)

(2) Je respecte l'orthographe des différents actes de l'époque, c'est aussi celle de la signature de M. le Clercq.

(3) « Mémoire sur la terre franche et libre baronnie d'Herstal en date du 26 mai 1733. Archives du Royaume. »

En 1655, l'empereur Charles V, duc de Brabant, échangea la partie de la baronnie d'Herstal située sur la rive gauche de la Meuse contre Mariembourg et cette partie eut dès lors pour souverain le prince-évêque de Liège, l'autre partie, dite le quartier des Wandres, restant sous l'ancien régime. Le seigneur qui possédait la baronnie comme fief releva donc de deux suzerains à partir de cette époque.

Cependant, lorsque, par la mort de Guillaume III de Nassau, roi de Grande-Bretagne, la baronnie échut en héritage au roi de Prusse Frédéric-Guillaume, ce dernier, puissant prince, accepta mal la double vassalité qui y était attachée. A la suite de protestations des bourgmestres d'Herstal-Wandre auprès de la Cour de Brabant, la gouvernante Marie-Elisabeth adressa à son frère Charles VI un mémoire dans lequel on lit : « Quoiqu'il soit jusqu'à présent inoui que sans aucune production de titres et par des voies de fait l'on ait cherché à s'ériger en souverain d'une terre qu'on possède en fief sujet et dépendant incontestablement d'un autre souverain, cependant, au regard de la baronnie d'Herstal Sa Majesté Prussienne a trouvé bon de s'en vouloir attribuer la souveraineté par les fréquentes et continuelles voies de fait que depuis quelque temps ses employés et officiers y commettent ouvertement, tant en la partie de cette baronnie dépendante du Brabant qu'en celle dépendante du prince de Liège (1) ».

A la suite de quoi, le Conseil souverain de Brabant prit plusieurs décrets : « défendant de reconnaître Sa Majesté Prussienne autrement que pour simple seigneur et haut justicier de la Terre de Herstal sous peine de félonie (2) ».

Mathieu le Clercq avait été un des plus ardents à s'opposer aux prétentions du roi de Prusse. Un rescript royal de Frédéric-Guillaume, adressé le 5 mars 1735 au sieur Henoul, drossart, s'exprimait en ces termes : « Comme les nommés Henry Maille, Hubert Francottay et Mathieu le Clercq sont les vrais boute-feux de la baronnie et les auteurs principaux de tous les désordres qui s'y passent, je vous ordonne de les faire appointer par devant ma Cour d'Herstal, où vous leur déclarerez de ma part que je suis informé exactement de leurs méchantes pratiques et comme quoi ils agissent en traîtres et rebelles, tâchant d'exciter la Cour de Brabant et le Conseil privé de Liège à empiéter sur mes droits et qu'ils font outre cela tout ce qu'ils peuvent pour soulever mes bons et fidèles sujets dans la baronnie, mais que je veux bien les avertir que s'ils persistent dans leur mauvaise conduite et font encore la moindre démarche qui me puisse déplaire, je les saurai trouver et leur faire subir les plus rigoureux châtements, que les mesures en sont déjà prises à tout événement et qu'ils peuvent compter là-dessus (3) ».

Cela n'empêche pas Mathieu le Clercq de continuer avec ses collègues ses requêtes protestataires.

Le 15 juin 1735, « les bourgmestres et députés de la franche et libre terre d'Herstal à l'Empereur et Roy en son Conseil souverain de Brabant... rappellent la première requête au dit Conseil, suivie d'une défense aux habitants de reconnaître le Roi de Prusse comme Souverain, à peine de félonie et de rébellion... Mais les remontrants étant accablés de nouveaux décrets et rescripts, menacés d'enlèvement, d'emprisonnement, surveillés par des gens aux ordres du roi de Prusse rôdant dans le village, supplient Sa Majesté Impériale et Catholique d'être servie de déclarer en singulière sauvegarde et protection les habitants de Herstal et notamment leurs députés, avec ordre spécial à tous sujets et officiers de prêter aide et assistance contre toute insulte et au besoin de repousser la force par la force » (4).

Aux élections du 25 juin, Mathieu le Clercq est réélu par la communauté bourgmestre du quartier des Wandres, malgré l'opposition du drossart qui, à la dévotion du roi de Prusse, voulait faire nommer ses créatures et avait déclaré par affiche publique l'élection « nulle et de nulle valeur ».

En octobre 1735, le bourgmestre le Clercq se rend à Bruxelles, pour y porter une nouvelle requête à « Son Altesse Sérénissime »

(1) Archives du Royaume. « Période autrichienne. Conseil privé. Limites territoriales contestées. »

(2) Archives du Royaume. « Période autrichienne. - Conseil de Brabant. Sentences, 1734. »

(3) Archives du Royaume. « Période autrichienne. Office fiscal. Liasse « Herstal. » Les sieurs H. Maille et M. le Clercq, députés extraordinaires de Herstal, comparurent devant le drossart le 11 mars 1735 et ayant affirmé par serment avoir eu lecture du susdit rescript, signèrent l'original. »

(4) Même liasse « Herstal ».

au bas de laquelle se trouve sa signature autographe avec celle de Jean-Denis Leritte, juriconsulte et avocat. On y lit que « malgré les décrets du Conseil souverain, les habitants sont encore continuellement accablés par toutes sortes de décrets par les vus desquels ils se trouvent traités de boute-feux et menacés d'être enlevés et conduits en Prusse pour y subir les plus rigoureux châtements si on ne révoquait incessamment les recours pris au Conseil souverain du Brabant... Mais les bourgmestres et députés, bien loin de les révoquer, répliquèrent au contraire vouloir demeurer inviolablement attachés à leurs Souverains (1).

Cette mission accomplie par Mathieu le Clercq l'avait empêché d'assister aux plaids généraux d'octobre. Le vice-drossart d'Herstal, homme du roi de Prusse, ne manque pas de mettre l'absent à l'amende pour avoir manqué à la réunion. Le bourgmestre le Clercq se défend énergiquement « soutenant que le vice-drossart n'a pas qualité pour le poursuivre et produisant copie de constitution lui donnée pour se rendre à Bruxelles à la suite de laquelle il déclare que le jour des plaids généraux, il était pour lors sollicitant les affaires de cette communauté au Conseil souverain de Brabant (2) ».

Le vice-drossart riposte « qu'il poursuivra par toutes voies convenables les prétendus constituants et constitués pour convention évidente aux droits régaux de Sa Majesté Prussienne avec tout ce qui peut en avoir ressentant manifestement la félonie et désobéissance formelle ».

« Devant cette attitude du vice-drossart, Boverie, l'avocat de Mathieu le Clercq prend peur et déclare laisser la partie sur ses droits. Mathieu le Clercq demande alors que facteur lui soit donné par la Cour pour sa défense personnelle (3). »

Sur ces entrefaites, le roi de Prusse se fâche et le 16 octobre 1735 « demande au prince de Liège passage pour ses troupes afin de rétablir l'ordre et punir les habitants qui auraient contrevenu à ses ordres et qui violent le serment d'obéissance qu'ils lui ont prêté le jour de son inauguration avec tant d'éclat et de hauteur qu'il y a peu d'exemples d'une révolte si outrée (4) ».

Le prince-évêque n'accorda pas cette demande.

Réélu une nouvelle fois bourgmestre aux élections du 24 juin 1736, Mathieu le Clercq signe le « Mémoire justificatif de la procédure de l'élection de la Saint-Jean 1736, adressée au Conseil souverain de Brabant » suppliant très humblement Sa Majesté Impériale et Catholique de daigner par un mandement final « charger la communauté de procéder tous les ans de la même manière au choix de leurs bourgmestres et députés, ou autrement si le Souverain Conseil en juge convenable (5) ».

Mais le roi de Prusse a nommé dans la baronnie un « commissaire extraordinaire du nom de Rambonnet » qui contrecarre le mode d'élection traditionnel. Mathieu le Clercq appose sa signature au bas d'une nouvelle requête au Conseil souverain de Brabant, en date du 28 août 1736, dont le but est de « nous mettre en état de répondre au dit sieur Rambonnet et d'éviter tous pièges qu'il pourrait nous tendre... Ledit sieur Rambonnet entend introduire que l'approbation de serment à prêter tous les ans par les bourgmestres et députés soit réservé à Sa Majesté Prussienne, que l'officier et les deux échevins désignés par Sa Majesté Prussienne soient partie de la régence, pour que tout y soit fait à leurs interventions.

« Nous ne voyons aucun moyen d'assoupir toutes les prétentions de Sa Majesté Prussienne et couper brèche à toute démarche, sinon de travailler incessamment à vu bon règlement particulier pour Herstal tant en matière de police que de justice de la part des Souverains, avec des ordres sérieux à vu chacun de s'y conformer (6) ».

Cette dernière phrase montre que Mathieu le Clercq et ses collè-

(1) Archives du Royaume. « Période autrichienne. Conseil privé. Limites et territoires contestés. »

(2) Archives de l'Etat (Liège). « Registre aux causes d'office d'Herstal, 1727-1736. »

(3) Archives de l'Etat (Liège). « Registre aux œuvres d'Herstal, 1733-1735. »

(4) Archives du Royaume. « Période autrichienne. Conseil de Brabant. Consultez reg. A. 308 (Communication de l'évêque de Liège à Bruxelles à la date du 31 octobre 1735). »

(5) Signé : C. Crennick, Jean Colleye, Mathieu le Clercq et J.-D. Leritte. (Archives du Royaume. Période autrichienne. Office fiscal. Liasse « Herstal ».)

(6) Signé : les bourgmestres et députés de Herstal : M. le Clercq, Henri Crasset, C. Crennick. (Archives du Royaume. Période autrichienne. Office fiscal. Liasse « Herstal ».)

gues n'agissaient pas en factieux, mais en magistrats soucieux de faire respecter envers et contre tous la loi reconnue.

Le Conseil souverain de Brabant donna suite à ce dernier recours des bourgmestres et députés d'Herstal-Wandre et confirma ceux-ci dans leurs fonctions par décret du 8 octobre 1736 (1).

D'après un mémoire sur la baronnie d'Herstal (2), le roi de Prusse « revint de ses erreurs et fit connaître aux habitants d'Herstal qu'il ne demandait que son dû. Mais les intrigues du prince de Liège l'avaient dégoûté de la baronnie, c'est pourquoi il la vendit » à ce prince en 1740.

L'évêque de Liège devint donc maître absolu de la partie d'Herstal proprement dite, tandis que le quartier des Wandres ne lui appartenait que comme fief sujet et continuait à relever du duc de Brabant, son légitime souverain. Aussi, les habitants des Wandres connurent-ils de nouvelles misères. Le Prince-Evêque prétendit à son tour tout régenter chez eux, s'attribuant le droit de conférer les charges et offices et voulant faire prêter par les habitants le serment qui n'est prêté qu'au Souverain.

Mathieu le Clercq fut plus que jamais l'âme de la résistance aux prétentions injustifiées du seigneur vassal, comme on peut en juger par les procès-verbaux ci-après, qu'on trouve respectivement aux archives de Bruxelles et de Liège, et relatifs à la prise de possession de la baronnie par le chancelier du Prince-Evêque, le 10 mai 1741.

Le procès-verbal du mémoire sur la baronnie d'Herstal (cité précédemment) s'exprime comme suit : « ... Les députés du Prince-Evêque furent conduits sur une espèce de théâtre dressé vis-à-vis de la maison de ville. Quand on fut venu au serment que les seigneurs ont coutume de prêter à leur prise de possession, on annonça au peuple que le Prince jurait de maintenir les bourgmestres et habitants dans leurs droits et privilèges tant et si longtemps qu'ils seraient obéissants et fidèles sujets envers ledit Prince-Evêque. Cette forme d'annonce donna occasion à un bourgmestre des Wandres (3) de dire qu'il ne pouvait prêter serment de fidélité comme sujet, mais bien comme à leur seigneur et vassal. Ce bourgmestre qui avait porté la parole fut menacé de s'en soulever et on passa outre jusqu'à là que les bourgmestres du quartier des Wandres ayant fait coucher une protestation contre cette prétention de la souveraineté du dit Evêque et Prince, il y eut des ordres donnés au greffe de Herstal de la refuser et il fut refusé en effet de l'enregistrer. Les mêmes bourgmestres ayant ensuite demandé au greffier copie de la prise de possession et du serment prêté par leur seigneur, on leur refusa aussi. Un, de la part du dit Evêque et Prince, se trouvant pour lors à Herstal, menaça les sujets de Sa Majesté, leur disant que ledit Evêque et Prince donnerait des exemples ».

D'autre part, le procès-verbal consigné dans le registre des causés d'office d'Herstal (4) fait cette narration : « Tous jurèrent d'être fidèles et d'obéir à Son Altesse et aux Etats. Un seul homme de l'assemblée ajouta à son serment qu'il ne jurait fidélité qu'aussi longtemps que Son Altesse les maintiendrait dans leurs privilèges et franchises et pas autrement. Le secrétaire demanda à haute voix qui était cet homme. Il lui fit lui-même sa réponse et dit en prenant la qualité de bourgmestre de Wandre qu'il s'appelait le Clercq. A quoi le secrétaire répliqua qu'il lui suffisait de savoir son nom, mais qu'il ne pouvait lui reconnaître la prétendue qualité de bourgmestre qu'il s'arrogeait ».

Ces deux versions de l'intervention de Mathieu le Clercq, émanant, l'une des archives du Brabant, l'autre des archives de Liège, concordent sur l'audace quelque peu arrogante avec laquelle notre ancêtre crut devoir exiger des correctifs aux déclarations de l'envoyé du prince évêque. Dans le procès-verbal du Brabant, ce sont les droits de son légitime souverain qu'il veut faire respecter, dans le procès-verbal de Liège, ce sont les privilèges de ses concitoyens qu'il vise à garantir. Il assume une fois de plus dans les deux thèses la courageuse attitude de chef de file.

Quand on songe à la témérité qu'il y avait à se heurter au pouvoir seigneurial à cette époque d'ancien régime, on ne peut s'empêcher de trouver que les interruptions de Mathieu le Clercq avaient une

certaine allure. Lorsque l'on sait que l'infortuné bourgmestre de Wandre venait de perdre son épouse (17 février 1741) et qu'il était à la tête de dix enfants, on doit s'incliner devant cette fière passion du bon droit qui lui faisait faire peu de cas d'une tranquillité à laquelle l'invitait cependant sa situation familiale.

Le greffier d'Herstal ayant refusé de donner suite aux démarches des bourgmestres de Wandre, comme nous l'avons vu plus haut, « Mathieu le Clercq et Olivier La Croix, bourgmestres, et Guillaume Henrottay, député des Wandres, se présentent chez le notaire royal Froidmont, le 12 mai 1741 et font acter leur protestation : « Ayant remarqué que Son Altesse le Prince de Liège et ses Etats ou leurs députés au temps de leur réception faite en qualité de seigneur baron de la terre de Herstal et dépendances le dix du mois courant ont voulu et prétendu s'attribuer le pouvoir de conférer les charges de police directement, contre ses coutumes, prérogatives, privilèges et droits compétents aux bourgeois et manants de ladite Terre, qui de tout temps immémorial ont été et sont en possession d'élire les personnes d'entre eux pour leurs bourgmestres et députés pour régler et advigiler toutes les affaires de leur dite commune privativement et indépendamment du seigneur, qu'ils ont aussi voulu et prétendu que lesdits bourgeois et manants aux dits quartiers des Wandres et dépendances leur prêteront serment de leur être fidèles sujets, mais comme lesdits comparants ne pouvaient reconnaître être sujets à un autre qu'à un duc de Brabant, leur légitime souverain, ledit sieur le Clercq, accompagné de ses dits confrères, ayant voulu parler là-dessus, ils demandèrent d'abord hautement qui il était et écrivirent son nom en criant : « *Vivat! Vivat!* » sans lui donner le temps de s'expliquer là-dessus, savoir que le mot sujet ne peut être attribué qu'envers leur Souverain et pas en faveur d'un vassal.

« C'est pourquoi lesdits comparants, en acquit de leur devoir et du serment qu'ils ont prêté à leur admission ont déclaré de protester comme ils protestent solennellement contre tout ce qui a été fait et se fera au préjudice des droits, privilèges, coutumes leur compétent et au duc de Brabant, leur légitime Souverain comme dit est et de prendre recours à iceluy (1). »

Le Conseil de Brabant soutint énergiquement les bourgmestres des Wandres et par décret du 17 juin 1741, affiché aux lieux habituels, déclara « prendre ceux de la justice, bourgmestres, députés et tous autres habitants de Herstal sous notre singulière protection et sauvegarde royales, leur ordonnant de se conformer selon ce ».

Cette mesure ne désarma pas la rancune des gens du Prince-Evêque, comme bien on pense. « Il est incroyable et il n'y a pas de plumes à écrire, dit le mémoire sur la baronnie d'Herstal plusieurs fois rappelé, les menaces et craintes que ceux du dit Liège ont eu soin de répandre et faire publier dans le quartier des Wandres, tantôt qu'ils étaient les maîtres et souverains par échange, tant par vente et cession, tantôt qu'ils l'auraient, quand même ils devraient sacrifier un million, que ce n'était rien de cela pour les Etats de Liège pour se venger des dits sujets et parvenir à leur but et y donner des exemples à la postérité toujours mémorables. »

Et les vexations de toute espèce accablèrent particulièrement ceux qui s'étaient affirmés les audacieux défenseurs des privilèges des habitants et des prérogatives du Souverain légitime. Aussi Mathieu le Clercq dut-il finalement se réfugier dans l'ancien duché de Limbourg, où son fils aîné, père d'Olivier Leclercq, devint capitaine de la compagnie botrgeoise de Tiège, à Herve.

ALFRED-OLIVIER LECLERCQ.

(1) *Archives du Royaume*. « Période autrichienne. Mémoire sur la baronnie d'Herstal. » Déjà cité.

CATHOLIQUES BELGES

employez

les timbres d'ORVAL

(1) *Archives du Royaume*. « Période autrichienne. Jointe des terres contestées. Carton 111, liasse 21. »

(2) *Archives du Royaume*. « Période autrichienne. Jointe des terres contestées. Carton 112. »

(3) On verra au procès-verbal de Liège qu'il s'agissait bien de Mathieu le Clercq.

(4) *Archives de l'Etat*, à Liège.

# Les idées et les faits

## Chronique des idées

### L'Art ancien flamand à l'Exposition d'Anvers

Je ne sais si le grand public apprécie à sa valeur l'extraordinaire bonne fortune qui lui échoit de se rassasier du spectacle unique des trois siècles de gloire de l'Ecole flamande de peinture, déroulés sous ses yeux à l'Exposition d'Anvers. Il est certain que pareil effort, tout simplement prodigieux, tenté à l'occasion du Centenaire, ne se répétera plus d'ici longtemps, peut-être jamais, tant sont énormes les frais de transport et surtout d'assurances qu'entraîne tel rassemblement d'œuvres empruntées à tous les grands musées d'Europe et aux collectionneurs des deux mondes.

La dispersion de ces œuvres dans le monde entier, peut-on dire, s'explique par l'immense rayonnement de l'Ecole flamande qui confère à la Belgique un incomparable prestige. Nos artistes peintres ont partout claironné notre renommée avec une autre puissance de retentissement que les autres serviteurs de l'art, même de l'art musical, surtout que ceux de l'art littéraire.

Nous sommes la grande école de laquelle tous les pays sont tributaires. C'est chez nous, à Maeseyck, qu'est né Jean Van Eyck, qui, s'il n'a pas inventé la peinture à l'huile, a le premier trouvé le moyen d'utiliser ce véhicule d'une manière pratique. C'est à lui et à son frère Hubert que les peintres du monde entier doivent la limpidité, la vivacité, la consistance des couleurs de leur palette. Ils sont les fondateurs de l'Ecole flamande, les pères de la peinture moderne. Les Primitifs de Bruges, initiateurs, véritables créateurs ont exercé une influence universelle. Les Romanisants d'Anvers ont jeté un éclat qui n'est égalé que par les Italiens et, quand au ciel de la Renaissance se lève ce soleil de Pierre-Paul Rubens, il n'y a pas un pays cultivé sur lequel ne s'irradie son génie. Tous les musées s'enorgueillissent de posséder quelques pièces de notre patrimoine de gloire et plusieurs en sont si richement pourvus qu'en nous consentant des prêts généreux, ils ne s'appauvrissent pas.

A leur tour d'ailleurs nos grands maîtres n'ont pas seulement fondé une dynastie de peintres nationaux, mais leur fécondité s'est déployée dans le monde. De Rubens, du roi de la couleur, sont issues des générations de coloristes qui le continuent jusqu'à nos jours. De Van Dyck procède en ligne directe tout le XVIII<sup>e</sup> siècle anglais, et les Gainsborough et les Romney.

Il est impossible de parcourir les salles de l'Art ancien flamand sans emporter un sentiment de légitime fierté nationale, sans nous dire que sur ce terrain notre petit peuple est un grand peuple, parce que la Belgique est ceinte du laurier immortel de l'art pictural.

Impossible aussi devant cet amoncellement de chefs-d'œuvre, qui ont rempli trois siècles, de la fin du XIV<sup>e</sup> à la fin du XVII<sup>e</sup>, de ne pas se reporter, avec un sentiment de gratitude, vers la mémoire de nos Souverains, ducs de Bourgogne, à partir de Philippe le Hardi, protecteur de Broederlam, Charles-Quint, la Cour de Bruxelles, les gouvernantes Marie de Hongrie, Marguerite de Parme, les archiducs, les gouverneurs de nos provinces, notamment sous Philippe IV d'Espagne, qui donnèrent à l'art belge un essor extraordinaire en exerçant ce mécénat éclairé et généreux qui est l'apanage de la Souveraineté.

La visite de cette Exposition n'est pas seulement une grande leçon d'art, mais encore une leçon de patriotisme et d'histoire.

\* \* \*

Evidemment, seuls, les futuristes, les cubistes et les fauves n'y trouveront pas leur compte, à moins qu'ils ne se consolent de la condamnation que portent sur eux ces murs vengeurs en recherchant dans Teniers un ancêtre de Permeke. Mais quelle fête pour les autres!

Je veux signaler ici et d'un mot quelques-unes des raretés, venues de l'étranger, ou tableaux peu connus qui apportent au visiteur belge quelques révélations.

La Pinacothèque de Turin nous envoie un inestimable Jean Van Eyck : *Saint-François recevant les stigmates*, datant de 1438. Quel miracle de l'art que l'apparition soudaine, si peu préparée par les ébauches pré-eyckiennes, de ce Jean Van Eyck, si pleinement maître de son talent. Chose curieuse, cependant, le patriarche de l'Alverne reste étonnamment placide, parce qu'il figure le donateur, le Brugeois Anselme Adornes.

L'élève de Jean Van Eyck, Petrus Christus, intéresse vivement par le portrait méditatif de *Denis le Chartreux*, qui vient d'une collection de New-York.

Du Musée de Berlin, une tête d'homme, peut-être Strozzi, morceau de bravoure exceptionnel, dit M. Cornette, attribué au maître de Merode, appelé aussi le maître de Flémalle, mais à tort, qu'on a voulu identifier à Robert Campin.

Tous les visiteurs s'arrêtent émerveillés devant une œuvre, provenant d'une collection de Vienne, de notre grand Roger Van der Weyden, qui a tenu le sceptre de l'art au XV<sup>e</sup> siècle et exercé une influence dominatrice ici et à l'étranger : c'est *Saint Luc peignant le portrait de la Vierge*, vision de rêve enchanteresse.

Un panneau plus important, venu d'Urbino — qui donc se rend à Urbino? — retient l'admiration : *La Communion*, œuvre de Juste ou Joos de Gand, qui se fixa à Urbino, au service du duc de Montefeltro. C'est une *Cène* comme on n'en voit pas : Jésus distribuant la Communion, devant la table du repas pascal, aux apôtres si bien rangés, neuf à gauche, trois à droite, en présence d'un groupe de spectateurs où se reconnaissent le duc d'Urbino et le Vénitien Caterino Zeno, en costume oriental. La figure du Christ est mystérieusement émouvante.

Memlinc, empreint de grâce et de délicatesse, est représenté ici, entre autres tableaux, par *Bethsabée au bain*, du Musée de Stuttgart, de grand style, et l'intéressant portrait du *Médailleur Jean de Candida*, attaché à la Cour de Bourgogne. On reconnaît parfaitement à l'effigie de Néron et à l'inscription la pièce de monnaie que le modèle tient à la main.

Le disciple de Memlinc, le dernier grand peintre de l'Ecole brugeoise, Gérard David, synthétise harmonieusement les tendances diverses de son époque de transition dans une ravissante *Nativité*, qui nous arrive de New-York.

Nous entrons dans le XVI<sup>e</sup> siècle italianisant. Voici Quentin Metsys. Nul tableau ne m'a paru aussi impressionnant que son *Ecce Homo* où la poignante douleur du Christ fait un contrast saisissant avec le soudard qui ricane à ses côtés, tandis que Pilat parle avec la foule.

Un des maîtres qui réservent le plus de surprise à l'observateur est Juan de Flandes, aux confins des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, que S. M. le Roi d'Espagne, en personne, nous fait connaître par ses *Quinze panneaux* retraçant des scènes évangéliques, tableaux qui ne sont pas sans grandeur, faisant partie d'une série de quarante-six petits tableaux peints pour Isabelle la Catholique dont le Flamand Juan de Flandes était le peintre attiré.

On sait que Gossaert, dit Mabuse, parce qu'il est de Maubeuge, est un des plus admirables portraitistes de l'École flamande. Il est signalé ici comme tel par une œuvre charmante : *Les Enfants de Christian II, roi de Danemark*, d'une collection de Salisbury.

On a beau connaître Pierre I Brueghel, on trouve toujours dans cet exceptionnel génie quelque aspect nouveau qui enchante : ici, c'est la *Tempête*, la première grande marine flamande, du Musée de Vienne, et ce paysage exquis, à fond vaporeux et bleuâtre, *La Pie au gibet*.

Les *Enfants* de Corneille de Vos, du Musée de Berlin, deux adorables fillettes de trois à quatre ans, font pressentir le grand art du XVII<sup>e</sup> siècle.

\* \* \*

A cette date s'inscrivent trois noms rayonnant, à des degrés divers, d'une gloire immortelle : Rubens, Van Dyck, Jordaens. Devant ces héros de la peinture, toute parole expire. Que les Belges qui ne sillonnent pas l'Europe se hâtent de contempler les quarante toiles de Rubens rassemblées là de partout. Ils comprendront à nouveau comment Rubens s'est emparé de l'art italien des Titien, Véronèse, Raphaël, Michel-Ange et l'a fait passer dans la fournaise du génie flamand. Rubens a jeté sur la toile un monde recréé par lui en splendeur et en force. Il est universel : de cette chose exquise, un souffle de grâce : *Angélique endormie et l'Ermite*, à ce portrait du sexagénaire désabusé — deux envois de Vienne — quelle distance et, partant quelle souplesse miraculeuse !

Les visiteurs retrouveront dans Antoine Van Dyck, hélas mort épuisé à quarante-deux ans, l'artiste le plus raffiné et le plus psychologue des élégances aristocratiques, princières, royales et aussi des supériorités intellectuelles : revoir les Stuarts bien connus, mais aussi l'*Abbé Scaglia*, habile agent politique de l'Espagne — d'une collection de Londres — qui est une peinture d'âme de saisissante profondeur.

Jordaens n'est pas présent à Anvers par les grandes toiles orchestrées que l'on connaît de longue date, mais il se révèle à nouveau, notamment par un tableau phénoménal du Musée de Copenhague : *Le Bac d'Anvers*, à la fois scène religieuse — saint Pierre tirant le double statère de la bouche d'un poisson — et scène populaire, une pyramide de passagers : tout Jordaens est là réaliste et rutilant.

Je n'ai pu qu'effleurer cet immense sujet, il faudrait des volumes pour narrer la richesse d'art contenues dans ces salles qui, hélas, se ferment en fin septembre.

J. SCHYRGENS.

## CONGO

### Ethnographie

La Revue des Questions scientifiques a publié un numéro spécial : « Le Congo belge et les sciences ». De l'article que M. Ed. De Jonghe consacre à l'ethnographie du Congo, nous reproduisons ici les conclusions :

De notre analyse se dégage la conclusion que la civilisation des noirs est hétérogène. On dirait plus exactement les civilisations que la civilisation des sociétés indigènes.

De quoi sont faites ces civilisations ?

Frobenius, il y a une trentaine d'années, s'appuyant sur la documentation — assez pauvre à l'époque — des musées ethnographiques, décrit et caractérise un cycle culturel qui occupe approximativement le bassin du Congo. Il l'appela malayonigritique et le considérait comme d'origine océanienne.

Ce cycle culturel, Ankermann l'étudia de plus près sous l'étiquette Cycle africain occidental ; il y discerna des éléments du cycle papou oriental et de la civilisation mélanésienne.

Ankermann s'attacha à retrouver en Afrique les cycles découverts en Océanie par Graebner, et opposa le cycle africain occidental, qui est le plus important pour le Congo belge, à un cycle africain oriental, un cycle soudanais et un cycle primitif.

D'autres ethnographes, tels que Kusters (1), Lignitz (2), Schebesta et Hölker (3), par l'étude des modes de sépulture, des déformations dentaires, du bouclier, etc., s'efforcèrent de confirmer et de préciser les cycles culturels en Afrique.

D'autre part, la revue *Congo* a publié une série d'études sur la répartition régionale d'éléments culturels divers, inspirés des documents conservés au Musée de Tervueren. Des cartes illustrent ces études, en indiquant l'aire de dispersion des formes de hutte, des métiers à tisser, des instruments de musique, des couteaux de jet, des engins de production du feu, des masques, etc.

Ces études confirment l'extrême complication du problème des cycles culturels en Afrique. Il s'en dégage l'impression que l'heure des grandes synthèses n'a pas encore sonné pour l'ethnographie africaine. Ce qui importe pour le moment, c'est de compléter l'inventaire en serrant les problèmes de plus près.

Les civilisations congolaises se présentent comme des complexes, résultat de différents mouvements de populations, de courants divers de civilisation, de maintes évolutions et révolutions. Malheureusement, l'anthropologie, la linguistique, l'histoire apportent des témoignages trop rares et trop peu précis pour faire la lumière sur le développement de ces civilisations.

Néanmoins, on y distingue assez nettement trois groupes :

Celui des pygmées — cycle culturel primitif — caractérisé par la cueillette, le patriarcat et un certain monothéisme ;

Celui des pasteurs, patriarcaux, représenté au Congo oriental dans la région des Grands-Lacs ;

Celui de la petite agriculture, à la houe, représenté par les populations du Congo central et occidental. Ces agriculteurs sont en même temps chasseurs. S'il était démontré que le patriarcat, avec culte solaire, totémisme, circoncision, etc. est caractéristique de chasseurs, et que le patriarcat avec culte lunaire, sociétés secrètes, danses masquées, etc. se rencontre exclusivement chez les agriculteurs à la houe, il resterait extrêmement difficile de distinguer dans ce groupe les éléments qui, en Océanie, appartiennent au cycle totémiste et au cycle patriarcal.

Dans les grandes lignes, on constate qu'au point de vue familial, le patriarcat existe au centre et au nord, et le patriarcat chez certaines peuplades du sud, tandis qu'au point de vue économique, c'est la partie extrême orientale qui s'oppose à la partie centrale et occidentale.

A l'est, bétail bovin, culture de céréales, fabrication de bières par la fermentation de céréales, utilisation de peaux pour le vêtement et la confection de boucliers, huttes circulaires, en coupes, fer de lance terminé en épine qui s'enfonça dans la hampe.

(1) Das Grab der Afrikaner, *Anthropos*, XVI, 183-229, XVII, 913-968.  
(2) Die Künstliche Zahnverstümmelungen, *Anthropos*, XVI, 247-261 et XVII, pp. 866-889.

(3) Der Afrikanische Schild, *Anthropos*, XVIII, p. 1062 et XX, p. 817.

CATHOLIQUES BELGES

abonnez-vous à

La revue catholique  
des idées et des faits

A l'ouest et au centre, pas de bétail bovin, pas de céréales, le vin de palme, la bière obtenue par la fermentation de bananes, canne à sucre, etc., étoffes tissées de fibres de raphia, boucliers en bois ou tressés, huttes rectangulaires avec toits à deux ou quatre versants et huttes circulaires avec toit conique, fer de lance terminé en douille qui glisse sur la hampe.

De cette étude il résulte que les indigènes du Congo ne sont pas des sauvages au sens péjoratif du mot, ni des primitifs au sens de l'homme à l'état de nature, rêvé par J.-J. Rousseau. Leur civilisation est pauvre, rudimentaire, peu évoluée ou arrêtée dans son évolution, mais ils n'en sont pas totalement dépourvus.

Cette civilisation est-elle susceptible de progrès? Le noir est-il perfectible?

A cette question, Lévy Brühl a donné une réponse, contre laquelle protestent tous ceux qui ont étudié de près les populations primitives, et tous ceux qui accordent à l'idéal civilisateur la place qu'il mérite dans la colonisation.

D'après Lévy Brühl, les primitifs bloqués, dans leur évolution, à un stade prélogique n'auraient pas atteint la rationalité complète. Il y aurait une logique différente pour les blancs et pour les noirs. Les uns seraient incapables de comprendre les autres. C'est renchéir sur la théorie de l'imperméabilité des races, chère à Gobineau.

Les noirs, notamment, ignoreraient les principes d'identité et de contradiction!

Sans doute, la mentalité magique, que Lévy Brühl appelle improprement mystique, tient une place importante dans la vie des primitifs.

Cette mentalité magique provient de la surexcitation éprouvée lors de phénomènes extraordinaires. Sous l'empire de l'émotion, naissent des associations d'images et d'idées qui nous paraissent étranges.

En vertu de cette mentalité, le primitif fait appel, dans les rites dits sympathiques, à l'action du semblable sur le semblable, du contraire sur le contraire, du contenant sur le contenu, de la partie sur le tout, de la parole sur l'acte, de l'image sur la chose, et, dans les rites contagionnistes, à la relation qui continue à exister entre choses autrefois unies, de manière que ce qui affecte l'une doit fatalement affecter de même l'autre.

A première vue, semblables raisonnements heurtent les exigences de la pensée. Mais cela ne prouve pas que les primitifs auraient été arrêtés dans leur évolution avant d'avoir atteint les portes de la logique.

Tout au plus pourrait-on appeler ces associations d'idées paralogiques, et non prélogiques. Elles reposent sur la similarité et la sympathie, qui sont deux fois de la nature.

D'autre part, il importe de constater qu'outre ces associations paralogiques, produites par la causalité anormale, existe chez le primitif la notion de la causalité normale, mécanique.

Si c'est par une vertu mystérieuse que le filet prend le poisson, il n'en est pas moins vrai que, pour pouvoir saisir sa proie, il faut qu'on le fabrique d'une certaine façon.

La magie n'exclut donc pas la technique, elle s'y ajoute et en entrave éventuellement le perfectionnement.

La thèse de Lévy Brühl sur le prélogisme des primitifs n'est pas confirmée par les observations des ethnographes, mais il faut reconnaître cependant que les noirs montrent, en beaucoup de choses, une inaptitude au raisonnement logique qui semble due à leur apathie, à leur paresse d'esprit et à leur incapacité de déployer un effort continu.

Ce n'est pas l'intelligence qui leur manque; mais elle est d'ordre plutôt pratique que spéculatif, plus concrète qu'abstraite, plus orientée vers l'imitation que vers l'invention. Il serait inexact de dire que le noir est incapable d'abstraction. Il abstrait et classifie, mais autrement que nous.

Le primitif est, en général, bon observateur, il saisit facilement les faits et sait en tirer parti. Il connaît relativement bien ce qu'il a intérêt à connaître.

Sa psychologie se rapproche à beaucoup d'égards de celle des enfants.

Il est affectif, c'est-à-dire capable d'attachement, de dévouement, de reconnaissance.

S'il ressent profondément une injustice, il accepte assez facilement la responsabilité de ses fautes et en supporte la punition sans récriminer.

Sa volonté est faible et inconstante; elle soutient mal son activité quand il ne s'agit pas de ses besoins actuels. Dans ce sens, on peut dire que le noir est indolent et imprévoyant. Sa volonté est incapable aussi de soutenir son effort moral quand il est soustrait au contrôle de l'opinion publique du clan et du village.

Bref, le noir a ses qualités et ses défauts et rien ne prouve qu'il soit incapable de se perfectionner individuellement et collectivement.

Si le colonisateur veut respecter dans les civilisations indigènes ce qui le mérite, s'il veut ne pas précipiter son action mais la régler avec prudence et méthode, et l'adapter à la mentalité des noirs, il a des chances très sérieuses de mener à bien la grande œuvre de la civilisation au Congo.

Les plus Belles Récoltes  
- s'obtiennent par le -  
**Sulfate d'Ammoniaque**  
le meilleur Engrais Azoté.



Sulfate d'Ammoniaque  
Ordinaire



Sulfate d'Ammoniaque  
Riche-Neutre

**Le Comptoir Belge des Engrais Azotés**

8, RUE DE SUISSE, A BRUXELLES

groupe les principaux producteurs de sulfate d'ammoniaque de Belgique, dont il vend la production pour la consommation intérieure ou l'exportation.

**VOLETS LÉGERS ET JALOUSIES**

STORES HINDOUS. — CLAIES POUR OMBRAGER LES SERRES. — TREILLAGES DÉCORATIFS EN LATTIS  
RÉPARATIONS — PEINTURE — REMISE A NEUF DEVIS GRATUITS SUR DEMANDE

**J. VAN EYCKEN**

21, Chaussée de Louvain, 21  
BRUXELLES -- Tél. 529.16